



PLAN DE COHÉSION SOCIALE 2020-2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS GLOBAL 2020



Wallonie



Service Public de Wallonie – Intérieur et Action sociale
Direction de la Cohésion sociale (DiCS)
Avenue Gouverneur Bovesse, 100 (3^e étage)
B-5100 Jambes
Téléphone : 081 32 73 45
Courriel : dics@spw.wallonie.be
Site : <http://cohesionsociale.wallonie.be>

Table des matières

Préambule	4
1. Introduction méthodologique	5
2. Répartition des PCS	7
2.1 Pouvoirs locaux concernés par un PCS	7
2.2 Répartition des PCS selon le nombre d'habitants par commune	8
2.3 Répartition des PCS selon les 8 clusters de l'IWEPS	9
3. Budget 2020.....	10
3.1 Recettes prévues ex-ante	10
3.2 Recettes consommées	11
3.3 Ventilation des dépenses.....	12
4. Ressources humaines au service des PCS.....	14
4.1 Chef de projet PCS	14
A. régime de travail du chef de projet	14
B. Ancienneté du chef de projet	14
C. Profil du chef de projet	15
D. Principales tâches du chef de projet.....	16
E. Formation des chefs de projet.....	17
4.2. Équipes PCS.....	17
4.3. Président de la CA	18
4.4. Les partenaires.....	18
5. Communication des PCS.....	19
6. Actions développées dans les PCS.....	20
6.1. Données globales	20
6.2. Données par axe	24
6.3. Données par cluster	28
7. La crise covid.....	30
7.1. Les conséquences de la covid sur l'organisation des PCS.....	30
7.2. Les conséquences de la covid sur les actions	31
7.3. Les conséquences de la covid sur les chefs de projet.....	34
7.4. Les problématiques émergentes	34
7.5. Les leçons de la crise covid pour la poursuite du PCS3.....	34
8. L'article 20	35
8.1. Le dispositif Article 20.....	35
8.2. La subvention Article 20.....	36
8.3. Les actions Article 20 et la covid.....	37
9. Focus sur les actions dont les enfants sont la cible	38

10. Focus sur la pauvreté.....	40
Conclusion	42
Annexes	44
Annexe 1 Liste des 196 pouvoirs locaux qui ont introduit un PCS3 (2020-2025)	45
Liste des 125 pouvoirs locaux bénéficiant de la subvention Article 20	46
Annexe 2 Diagramme des actions éligibles début 2020.....	47
Annexe 3 Analyse plus détaillée de l'Axe 1 : travail, formation, apprentissage, insertion sociale ...	55
Analyse plus détaillée de l'Axe 2 : logement, énergie, eau, environnement sain et cadre de vie adapté	56
Analyse plus détaillée de l'Axe 3 : santé.....	57
Analyse plus détaillée de l'Axe 4 : alimentation	58
Analyse plus détaillée de l'Axe 5 : épanouissement culturel, social et familial.....	59
Analyse plus détaillée de l'Axe 6 : participation citoyenne et démocratique, technologies de l'information et de la communication	60
Analyse plus détaillée de l'Axe 7 : mobilité	61

Préambule

Le 1^{er} janvier 2020, la troisième programmation du Plan de cohésion sociale a débuté pour une période de six ans (2020-2025).

Cette nouvelle programmation est régie par un nouveau décret, adopté par le Parlement wallon en date du 22 novembre 2018, et par l'arrêté du Gouvernement wallon du 17 janvier 2019 précisant les modalités pratiques de mise en œuvre du PCS.

La cohésion sociale y est définie comme l'ensemble des processus, individuels et collectifs qui contribuent à assurer à chacun l'égalité des chances et des conditions, l'équité et l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Le PCS poursuit deux objectifs, à savoir, réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux et contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.

Le présent rapport d'activités porte sur l'année 2020 qui fut marquée par la crise Covid-19 et les confinements successifs. Dans un tel contexte, le PCS a montré toute sa pertinence, non seulement pour aider les citoyens à accéder à certains droits mais aussi pour recréer du lien et rendre au mot "solidarité" toute sa noblesse.

Ce rapport d'activités offre un panel d'informations, compilées par les chefs de projet assurant la coordination des plans, sur la mise en œuvre des PCS durant l'année 2020, et analysées par la DiCS, en partant des données quantitatives sur la répartition des PCS sur le territoire wallon pour s'intéresser ensuite à différentes thématiques dont le budget, les ressources humaines, les actions mises en œuvre et plusieurs "focus" sur la crise covid, les droits des enfants et la lutte contre la pauvreté.

D'avance, nous vous en souhaitons une bonne lecture.

1. Introduction méthodologique

Le PCS se décline en actions coordonnées visant à améliorer la situation de la population par rapport à la cohésion sociale et aux 15 droits fondamentaux de compétence régionale, garantis dans la Constitution et répartis en 7 axes :

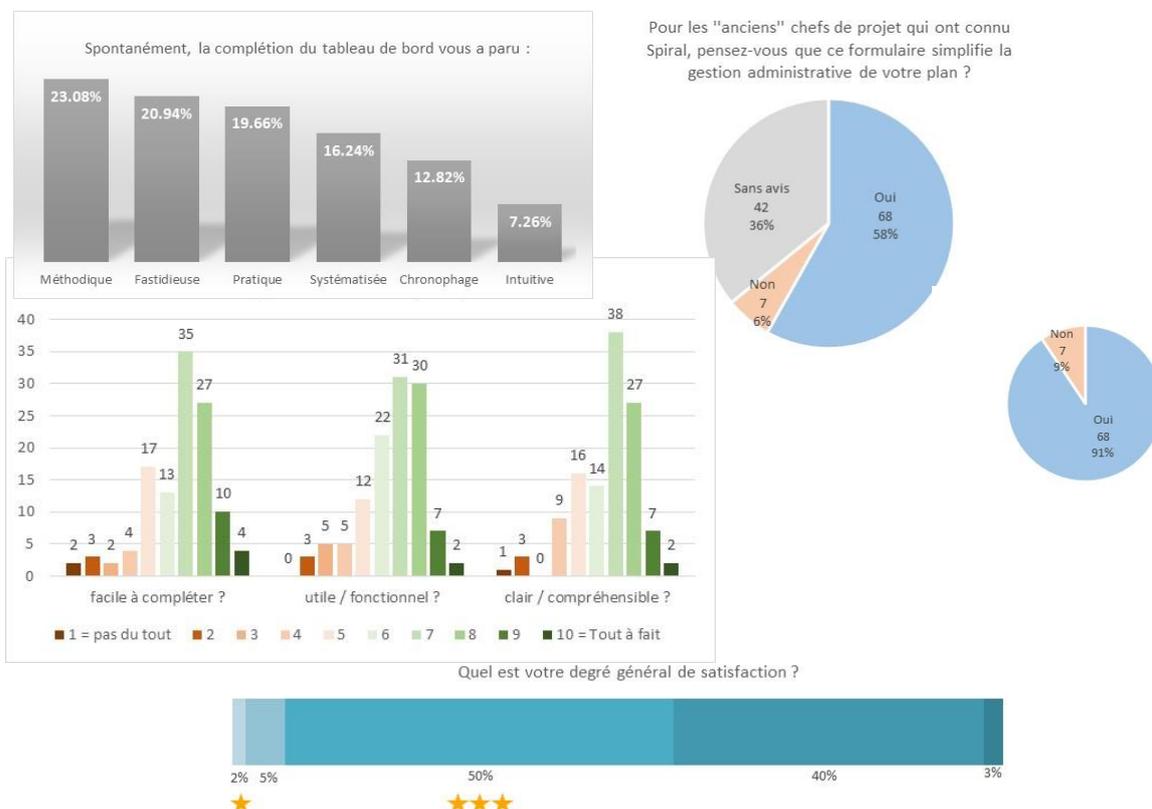
1. Droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
2. Droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
3. Droit à la santé
4. Droit à l'alimentation
5. Droit à l'épanouissement culturel, social et familial
6. Droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication
7. Droit à la mobilité

Les actions qui sont susceptibles d'être mises en œuvre sur le terrain pour accroître l'accès à ces droits sont reprises dans un **diagramme**¹ (en 2020, 175 actions).

Consécutivement aux difficultés rencontrées lors de l'évaluation du PCS 2014-2019, d'une part, et dans un souci de simplification administrative, d'autre part, la DiCS a élaboré un **tableau de bord de suivi** en concertation avec les acteurs de terrain.

Ce tableau (en version Excel) permet aux pouvoirs locaux de disposer d'une feuille de route et peut être utilisé à diverses fins : introduire le projet de plan en début de programmation et le modifier par la suite ; compléter le rapport d'activités annuel ; évaluer le plan en fin de programmation. Ainsi un seul document permet désormais aux pouvoirs locaux de remplir toutes ces fonctions. Il permet également à la DiCS de rendre compte au Gouvernement wallon de l'ampleur et de la diversité des actions mises en œuvre sur le terrain avec les moyens dévolus.

En 2019, une fois tous les projets de PCS introduits par les pouvoirs locaux, une enquête a été menée auprès des chefs de projet afin de recueillir leur avis à propos de cet outil dont voici les résultats :



¹ Voir Annexe 2.

Les chefs de projet, après avoir établi un état des lieux socio-économique de leur territoire, grâce notamment à l'ISADF², sont en mesure d'identifier les points faibles en matière d'accès aux droits fondamentaux auxquels le PCS peut apporter des réponses en recourant à un panel d'actions reprises dans le diagramme.

Le rapport d'activités, qui se base sur les données communiquées par les chefs de projet, a pour dessein de rendre compte de l'opérationnalisation des actions et de la coordination du plan sur le terrain, en l'occurrence pour l'année 2020.

Or, il n'est pas besoin de détailler en quoi 2020 a été une année particulière à plus d'un titre. Le PCS a été notamment touché de plein fouet par la crise Covid-19, qui plus est dans son année de lancement. Un chapitre de ce rapport est consacré aux actions spécifiques mises en œuvre dans ce contexte.

Malgré ce démarrage atypique, certaines données sont exploitables pour brosser un portrait du PCS à l'issue de cette année 2020.

On compte 168 rapports d'activités qui ont été rentrés à la DiCS dans les délais prévus par le décret et 23 qui ont été envoyés après octroi d'une dérogation. Il est à noter que 5 pouvoirs locaux ont toutefois rendu leur rapport au-delà du délai prévu sans demande de dérogation. Ces derniers sont néanmoins pris en compte dans le cadre de cette analyse.

² L'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux calculé par l'IWEPS à l'échelle régionale et pour chaque commune wallonne.

2. Répartition des PCS

En 2020, on recense 196 plans en Wallonie pour un total de 205 pouvoirs locaux.

2.1 Pouvoirs locaux concernés par un PCS

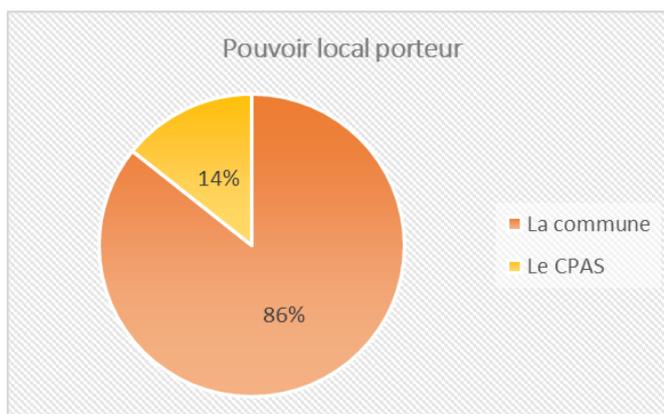
En date du 31.06.2019, 218 pouvoirs locaux ont candidaté pour entrer un PCS dont 37 pour la 1^{ère} fois. On compte 13 pouvoirs locaux qui n'ont pas été au bout de la procédure. Dès lors, au 1^{er} janvier 2020, on dénombre 205 pouvoirs locaux³ pour 196 PCS en Wallonie, certaines communes s'étant associées pour présenter un plan commun.

Chacun de ces groupements a désigné une commune porteuse du PCS qui perçoit la subvention globale et assure la gestion administrative de l'ensemble du plan.

Il y a 5 regroupements pour 14 communes (5 pouvoirs locaux porteurs et 9 associés) :

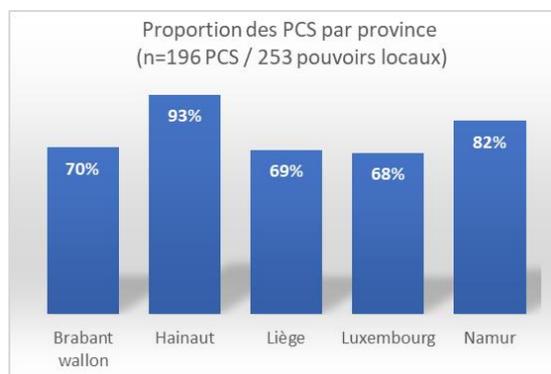
- **Assesse / Ohey** (PCS coordonné par le CPAS) Province de Namur
- **Clavier / Anthisnes – Nandrin – Ouffet – Tinlot** Province de Liège
- **Comblain-au-Pont / Ferrières – Hamoir** Province de Liège
- **Habay / Tintigny** Province du Luxembourg
- **Lobbès / Merbes-le-Château** Province de Hainaut

Le décret du 22.11.2018 autorise pour la première fois un pouvoir local à déléguer la mise en œuvre de son plan au CPAS. On compte 28 plans délégués au CPAS.



C'est en Province de Hainaut que les pouvoirs locaux développent le plus de plans. Et proportionnellement, en fonction du nombre de pouvoirs locaux par province, c'est également dans le Hainaut qu'il y a le plus de PCS.

Provinces	Pouvoirs locaux	PCS	%
Brabant wallon	27	19	70%
Hainaut	69	64	93%
Liège ⁴	75	52	69%
Luxembourg	44	30	68%
Namur	38	31	82%
	253	196	77%

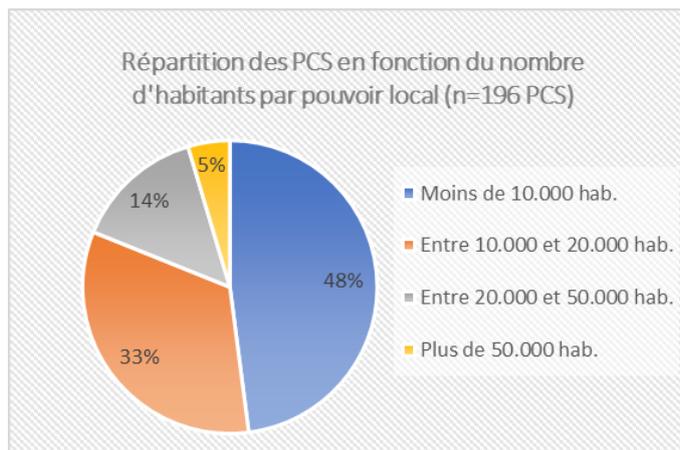


³ La liste des pouvoirs locaux faisant partie du PCS se trouve en annexe 1 de ce rapport.

⁴ Hors communes germanophones.

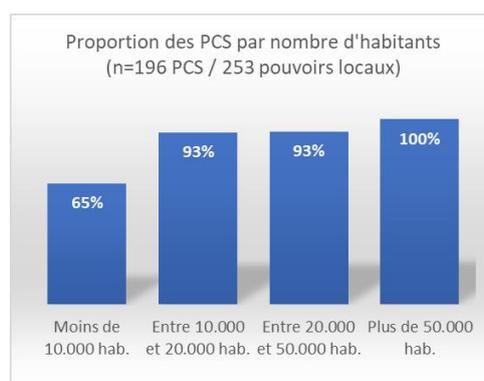
2.2 Répartition des PCS selon le nombre d'habitants par commune

Les PCS sont majoritairement implantés (4 PCS sur 5) dans des communes de petite et moyenne taille (moins de 20.000 habitants), ce qui représente potentiellement une population totale de 3.230.825 citoyens contre 1.690.215 pour les 20 % de PCS de plus de 20.000 habitants.



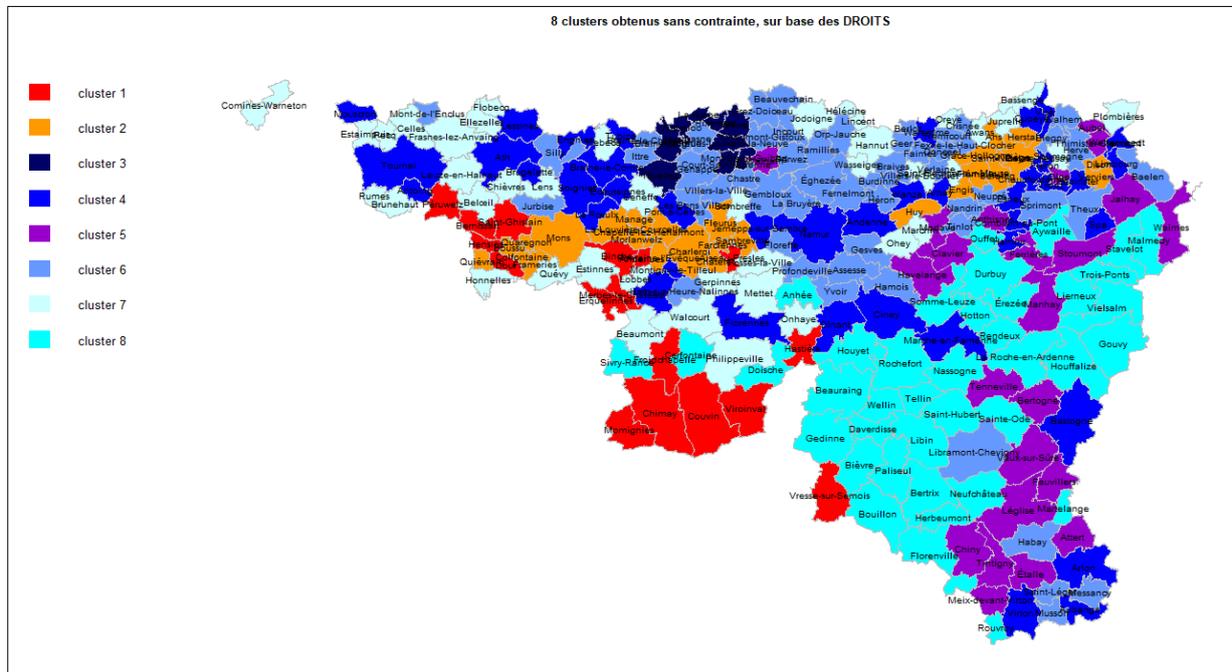
Toutefois, si l'on regarde le nombre de PCS en fonction de la catégorie, on constate que 100 % des communes de plus de 50.000 habitants ont un PCS et, en ce qui concerne les communes de moins de 10.000 habitants, moins nombreuses, le taux de PCS est de 65 %.

Catégories	Pouvoirs locaux	PCS	%
<i>Moins de 10.000 hab.</i>	144	94	65%
<i>Entre 10.000 et 20.000 hab.</i>	70	65	93%
<i>Entre 20.000 et 50.000 hab.</i>	30	28	93%
<i>Plus de 50.000 hab.</i>	9	9	100%
	253	196	77%



2.3 Répartition des PCS selon les 8 clusters de l'IWEPS

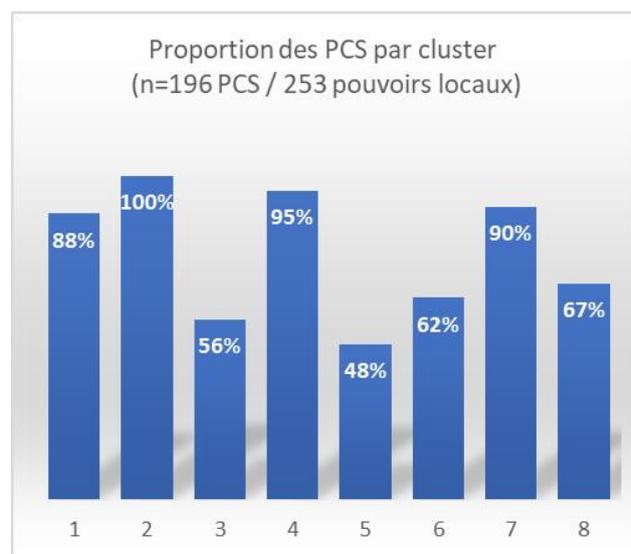
Il est intéressant de mentionner que l'IWEPS a établi une typologie des pouvoirs locaux wallons selon des caractéristiques communes basées notamment sur l'ISADF⁵ et des données géomorphologiques, ce qui a conduit à l'identification de 8 clusters.



Dans l'absolu, ce sont dans les clusters n°4 (bleu roi) et n°7 (bleu très clair) qu'il y a le plus de PCS (78 cumulés).

Toutefois, lorsque l'on regarde le nombre de PCS par catégorie, on constate que 100% des communes du cluster n°2 (orange) - qui correspondent à la région du centre, Borinage et de la région liégeoise - ont mis en œuvre un PCS et moins de la moitié des pouvoirs locaux de la catégorie n°6 (bleu gris) - essentiellement dans le Brabant wallon, certaines communes de la Province du Luxembourg notamment - ont introduit un PCS.

Cluster	Pouvoirs locaux	PCS	%
1	17	15	88%
2	28	28	100%
3	9	5	56%
4	42	40	95%
5	23	11	48%
6	53	33	62%
7	42	38	90%
8	39	26	67%
	253	196	77%



⁵ L'objectif du clustering : obtenir une cartographie au niveau wallon, faisant apparaître des groupes (clusters) de communes ayant un profil similaire du point de vue de l'accès aux droits fondamentaux.

3. Budget 2020

Le dispositif bénéficie d'une enveloppe globale de 23.000.000 € allouée par le ministre des Pouvoirs locaux.

Le calcul du subside attribué à chaque pouvoir local est objectivé par le décret du 22 novembre 2018 et se compose d'une part de base, répartie en fonction du nombre d'habitants, et d'une part modulée, en fonction de l'indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) mesurant le niveau de cohésion sociale.

Les pouvoirs locaux cofinancent le dispositif à hauteur de 25% du subside perçu.

A cela s'ajoute une enveloppe de 1.484.000 € octroyée par la ministre de l'Action sociale dans le cadre de l'article 20 du décret qui permet de soutenir des actions menées au sein du plan par des associations partenaires. L'article 20 est activé dans 125 PCS (voir point 8).

Il est à noter que les subsides PCS et article 20 sont liquidés en deux tranches : une avance de 75% en début d'année et le solde (année x+1) sur base de l'examen du rapport financier généré via le logiciel E-Comptes.

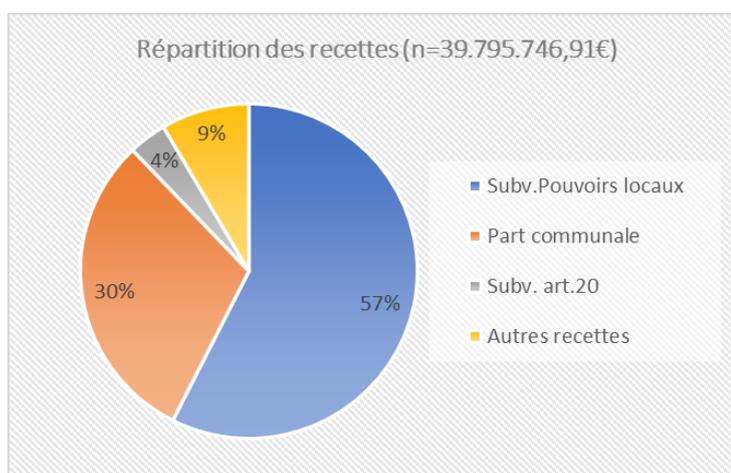
L'analyse du budget 2020 qui suit porte :

- d'une part, sur la situation ex-ante, c'est-à-dire sur les données budgétaires prévisionnelles figurant dans la fiche signalétique du tableau de bord ;
- d'autre part, sur la situation fin 2020 telle que mentionnée par les chefs de projet dans leur tableau de bord⁶, ainsi que de la situation fournie par E-comptes.

La ventilation des dépenses est également explorée.

3.1 Recettes prévues ex-ante

L'enveloppe globale consacrée au PCS3 s'élève à près de 40 millions € en 2020, en ce compris l'article 20⁷. Elle se répartit comme suit :



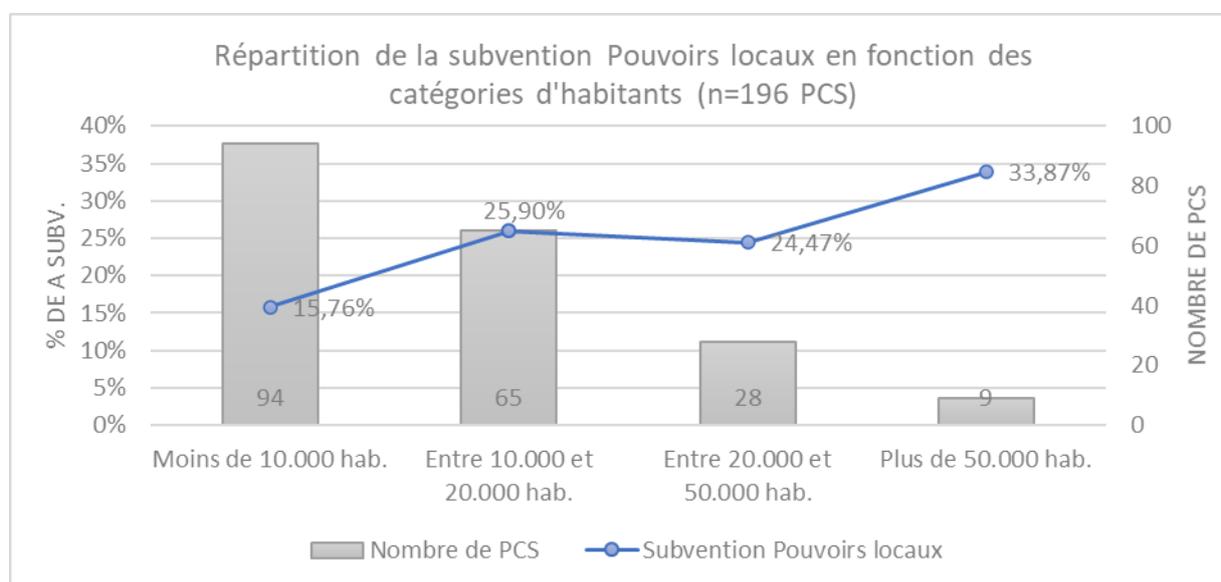
- Sur la base des tableaux de bord complétés par les chefs de projet, la subvention allouée par le ministre des Pouvoirs locaux aux villes et communes dans le cadre du PCS3 en 2020 s'élève à 22.866.255,79 € (au lieu de 23.000.000 €). Cela résulte d'erreurs d'encodage ou d'absences de mise à jour des données par les pouvoirs locaux par rapport au montant initial du subside communiqué lors du lancement de l'appel à projets.

⁶ L'analyse est difficile car elle dépend de la récolte des données, c'est-à-dire de la complétion, variable et plus ou moins consciencieuse en fonction des chefs de projet.

⁷ Ainsi nommé car il correspond à l'article 20 du décret sur le PCS.

- Les pouvoirs locaux sont tenus de cofinancer le plan à hauteur de 25 % du subside alloué. Dans les faits, la part communale atteint 53 % (soit 30 % par rapport au total des recettes⁸), ce qui représente un montant total de 12.101.722,21 €.
- En 2020, le Ministre de l'Action sociale accorde également, dans le cadre de l'article 20 du décret, une subvention d'un montant total de 1.459.582,90 € aux pouvoirs locaux. En réalité, le montant de ce subside s'élève à 1.484.000 €. A nouveau, la différence s'explique par des erreurs d'encodage ou des absences de mise à jour des données par rapport au montant initial du subside communiqué lors du lancement de l'appel à projets.
- A travers leur tableau de bord, les chefs de projet PCS déclarent également d'autres recettes (points APE, recettes liées à des actions payantes, autres subventions) pour un montant de 3.368.186.01 €.

Il convient de noter que 37 PCS (communes de plus de 20.000 habitants) bénéficient de 58 % de la subvention "Pouvoirs locaux" et les 158 autres (en général les plus petites communes) se répartissent les 42 % restants.



Rapporté à la population (3.186.410 personnes) des 196 pouvoirs locaux qui mettent en œuvre un PCS, on constate que chaque PCS perçoit l'équivalent de 7,18 € par habitant. En réalité :

- les moins de 10.000 habitants perçoivent 6,14 € / habitant
- ceux entre 10.000 et 20.000 habitants 6,49 € / habitant
- ceux entre 20.000 et 50.000 habitants 7,43 € / habitant
- les villes de + de 50.000 habitants reçoivent 8,30 € / habitant.

A titre indicatif, à l'échelle du territoire complet (3.547.192 citoyens), la Wallonie, à travers le PCS, investit, en moyenne, 6,45 € par habitant.

3.2 Recettes consommées

Etant donné la situation particulière de 2020, un bon nombre d'actions n'ont pu être menées ni même démarrées, certains PCS étant d'ailleurs complètement à l'arrêt.

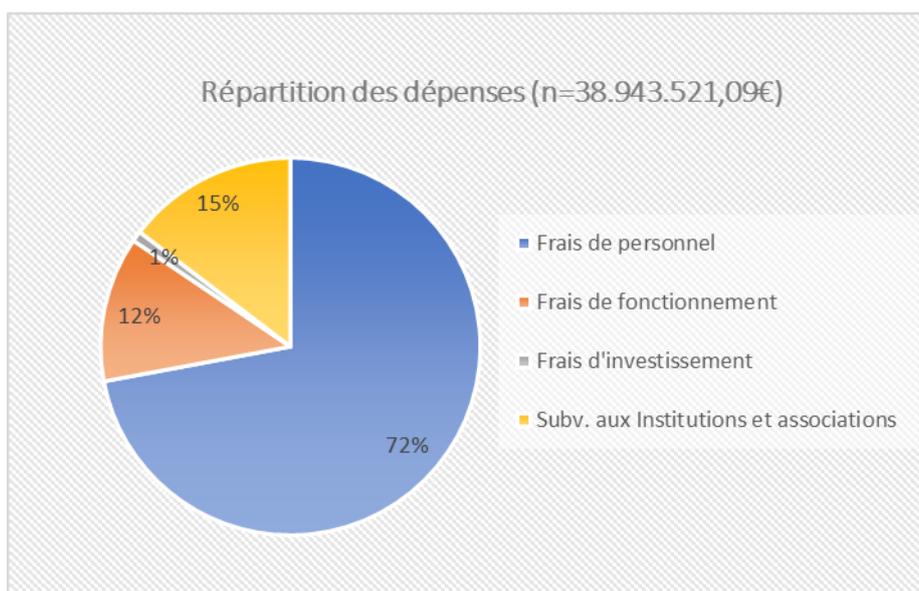
⁸ Hors "article 20", cette subvention ne faisant pas l'objet d'un cofinancement communal.

Dans le tableau de bord, il est demandé de mentionner le montant du subside justifié par le pouvoir local. Cette donnée n'a pas été complétée par 85 PCS mais est en possession de la DiCS via le logiciel E-Comptes (voir infra). Le contrôle de l'utilisation des subventions est en cours.

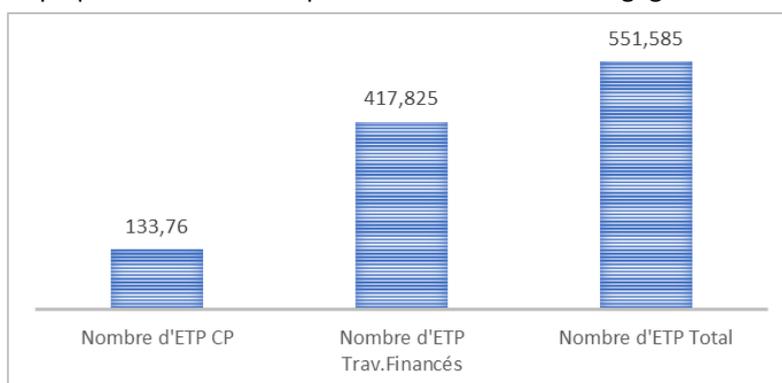
En date du 6 septembre 2021, 169 dossiers sur 196 PCS ont été vérifiés et traités pour un montant de 18.552.339,93 € (par rapport à un subside théorique de 19.936.090,77 €, soit un taux de consommation de 93%) et 115 dossiers sur 125 "article 20" pour un montant de 1.110.126,85 € (par rapport à un subside théorique de 1.384.048,27 €, soit un taux de consommation de 80%).

3.3 Ventilation des dépenses

L'analyse repose sur des données qui figurent dans le tableau de bord complété par les chefs de projet.



A l'instar du PCS 2014-2019, les dépenses du PCS 2020 sont majoritairement consacrées aux frais de personnel (72 %), ce qui s'explique naturellement par le nombre élevé d'engagements de personnel (551 ETP⁹, voir plus loin). Sur 38.943.521,09 € de dépenses, les frais de personnel représentent 28.058.267,94 €.

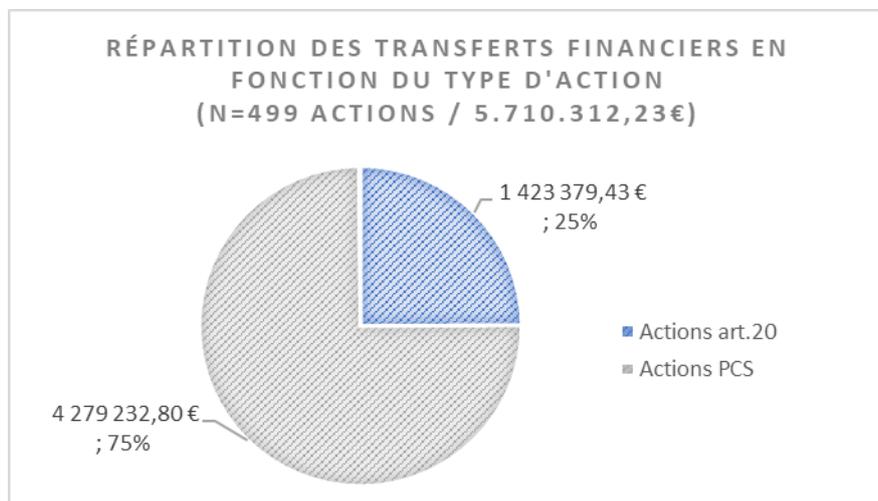


⁹ Pratiquement 133 ETP pour les chefs de projet et 418 autres ETP pour des membres de l'équipe PCS.

Viennent ensuite les frais de fonctionnement (4.846.093,32 €) et les transferts financiers opérés via les partenaires locaux et formalisés par une convention de partenariat (5.690.718,70 €¹⁰).

Pour rappel, pour la mise en œuvre de son plan, le pouvoir local conclut prioritairement des partenariats afin de renforcer les synergies et les économies d'échelle au niveau local.

La somme de 5.710.312,23 €⁹ a permis de financer 499 actions dont 192 via l'article 20.



Restent enfin les frais d'investissement (348.441,43 €). Pour rappel, les frais d'investissements sont plafonnés sur une base annuelle à 10% du montant de la subvention octroyée au pouvoir local. Dans le cadre de la subvention complémentaire « article 20 », les frais d'investissement sont plafonnés à 1000 € HTVA.

¹⁰ La première donnée provient de la ventilation des dépenses tandis que la seconde est la somme des différents transferts. En principe les deux sommes devraient être égales. Certains chefs de projet ont sans doute été distraits en complétant leur tableau de bord.

4. Ressources humaines au service des PCS

A l'entame de 2020, tous les chefs de projet PCS3 et les collaborateurs n'étaient pas encore engagés. Dans le cadre de ce rapport d'activités local, complété pour le 31 mars 2021, il est fait état de 757 personnes pour 551 équivalents temps plein (ETP).

4.1 Chef de projet PCS

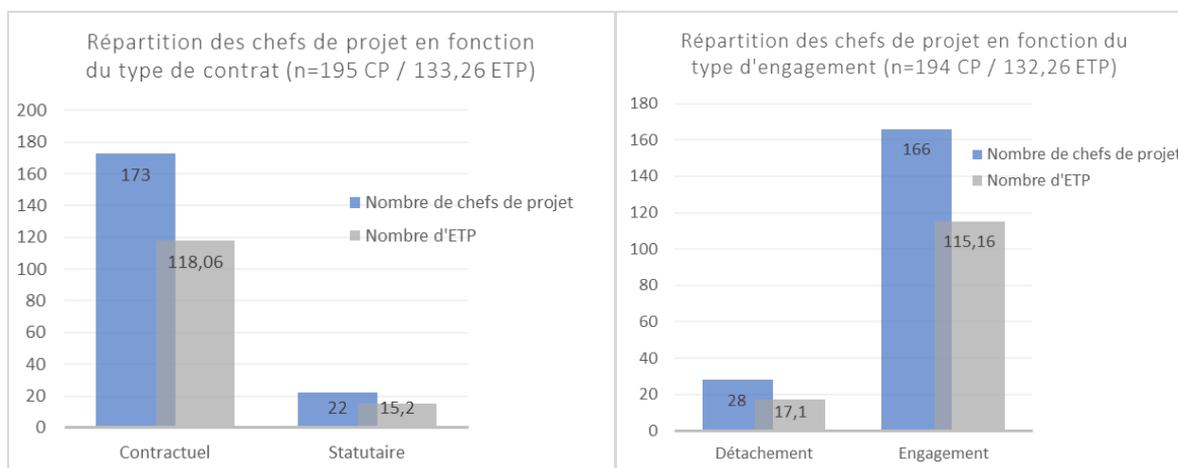
A. Régime de travail du chef de projet

Le temps de travail du chef de projet PCS est réglementé par le décret du 22.11.2018. Il prévoit qu'un chef de projet est tenu de consacrer au minimum un mi-temps à la coordination quelle que soit la taille du territoire (ce qui n'était pas le cas précédemment dans le PCS2).

Les 196 postes de chefs de projet correspondent à 133,76 ETP. Ainsi, 62 chefs de projet sont engagés à temps plein et 134 chefs de projet prestent au moins un mi-temps.

89 % des chefs de projet sont contractuels, les autres étant statutaires :

85,6 % des chefs de projet sont engagés, les autres étant détachés :

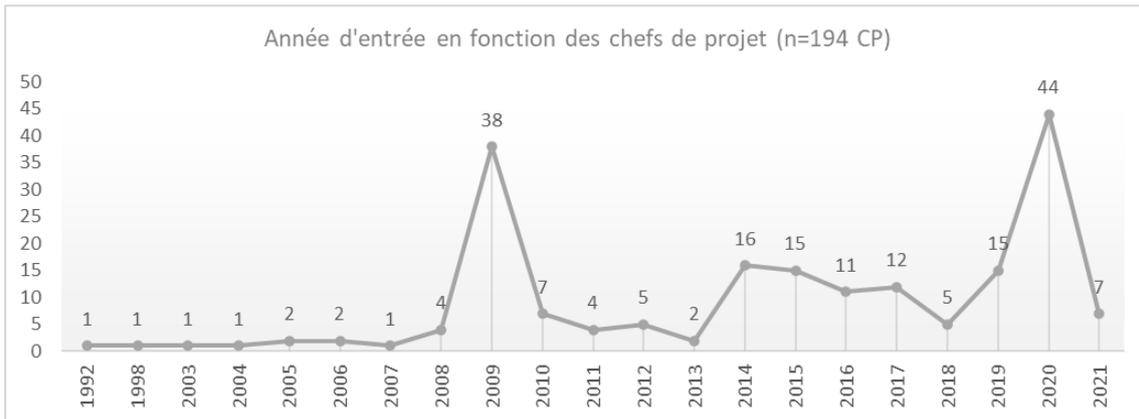


B. Ancienneté du chef de projet

Selon le tableau de bord complété par les chefs de projet, une cinquantaine de chefs de projet ont été fraîchement recrutés (2020 voire 2021) à la faveur du nouveau plan¹¹, 15 en 2019, 59 l'ont été dans le courant du PCS2 et sont toujours en poste pour la suite et 69 travaillaient déjà antérieurement, ce qui met en évidence une certaine stabilité du personnel au fil des années. Néanmoins, une trentaine de personnes seulement déclarent avoir maximum 1 an d'expérience en gestion et coordination de projets.

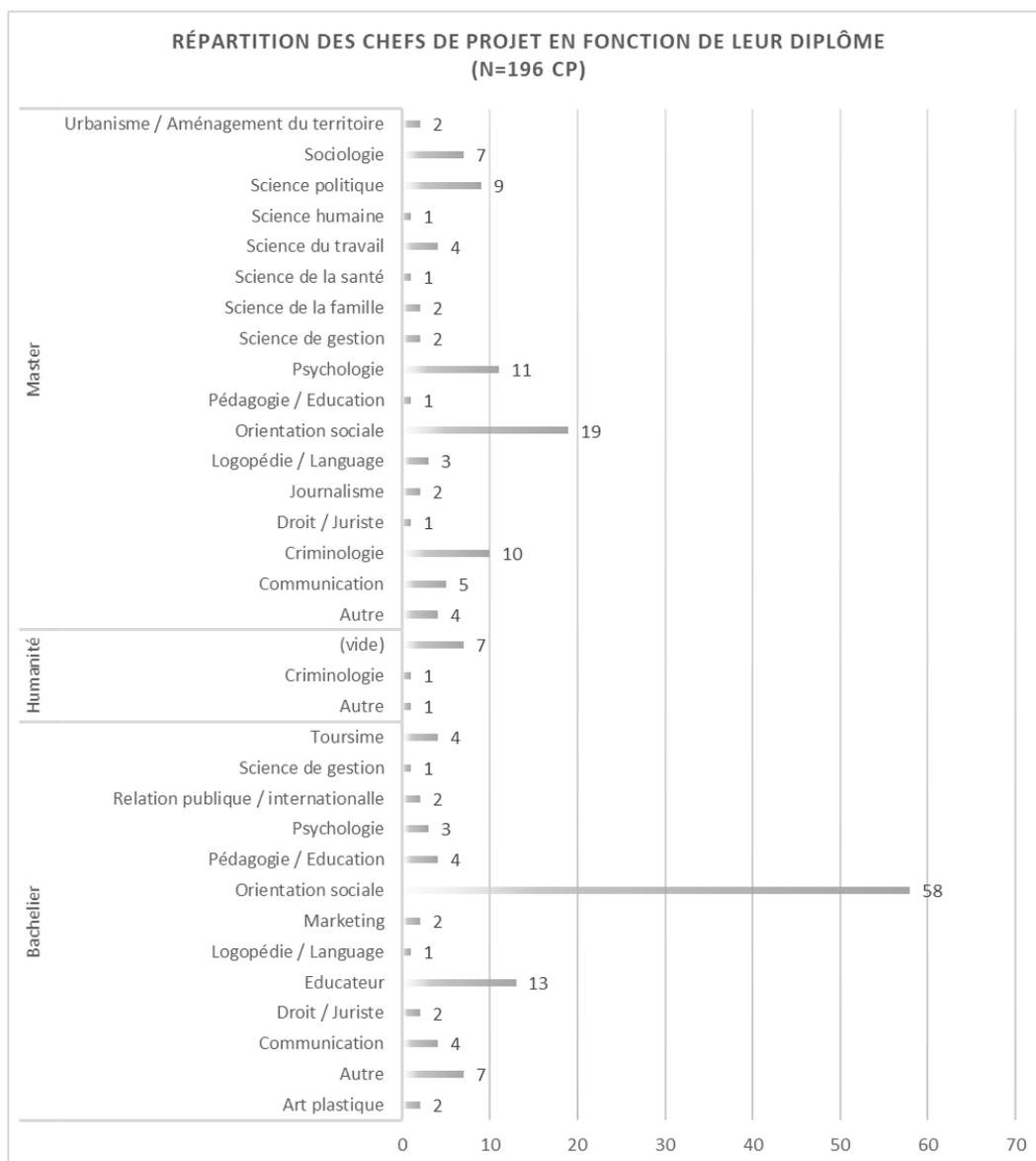
Le schéma ci-dessus montre un pic de recrutements au démarrage du PCS2 et du PCS3.

¹¹ Il y a 25 PCS supplémentaires par rapport à la programmation précédente.



C. Profil du chef de projet

Le profil des chefs de projet est très varié : nombreux sont diplômés dans les sciences humaines (psychologie, sociologie, anthropologie, criminologie, communication) et sociales (assistants sociaux) et d'autres, moins nombreux, dans des orientations diverses telles que tourisme, marketing, aménagement du territoire, sciences politiques, arts plastiques, ..., 43 % ayant un master et 53 % un baccalauréat.



Au niveau de la répartition des genres, on dénombre une proportion de 78 % de femmes et de 22 % d'hommes parmi les 196 chefs de projet du PCS.

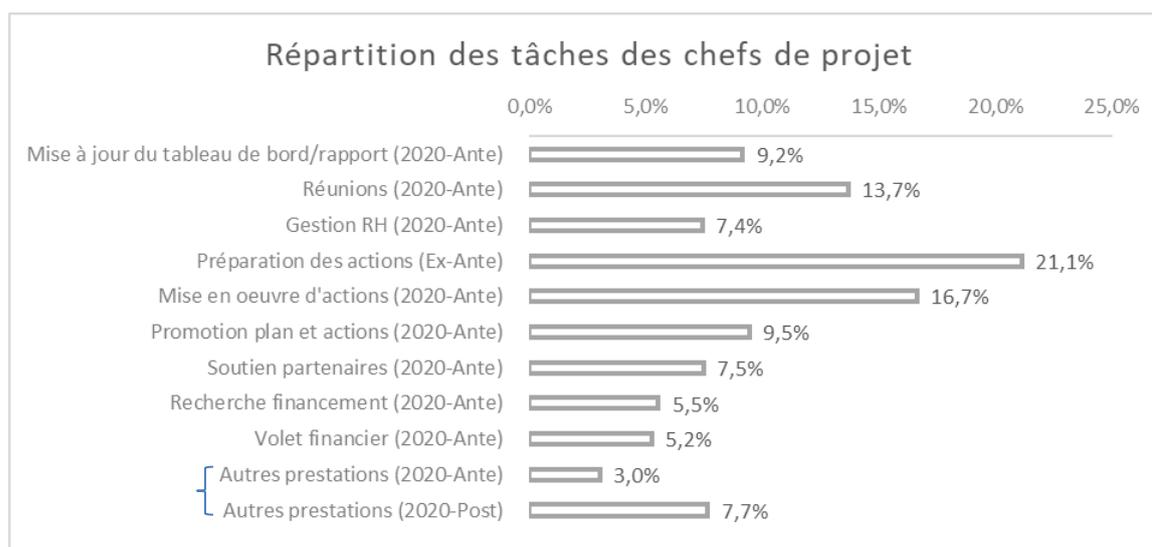
Par ailleurs, en croisant le genre avec le temps de travail, on constate que 64 % des cheffes de projet travaillent à mi-temps, 12 % un peu plus d'un ½ temps et 24 % à temps plein. A l'inverse, les hommes chefs de projet sont 59 % à travailler à temps plein et 36 % à mi-temps pour le PCS. Sans tirer de conclusions hâtives, notons que bon nombre de chef-fe-s de projet complètent leur temps de travail avec une autre fonction au sein de la commune ou du CPAS.

Régime de travail	Genre		Total
	F	H	
Mi-temps	64,47%	36,36%	58,16%
Temps plein	23,68%	59,09%	31,63%
Autre	11,84%	4,55%	10,20%

D. Principales tâches du chef de projet

La mission principale du chef de projet consiste à coordonner les actions du plan et gérer les aspects administratifs du plan. Bien sûr en fonction des besoins de la population, du type d'actions proposées, du renfort dont dispose éventuellement le chef de projet, certains sont davantage affectés au terrain que d'autres.

Voici une représentation moyenne des tâches prioritaires des chefs de projet telles qu'ils se la représentaient ex-ante et telles qu'ils les ont perçues après une année d'activité :



Certaines des tâches habituellement dévolues aux chefs de projet n'ont pas du tout été possibles en 2020 : assister à des réunions, gérer des ressources humaines, ...

Parmi les tâches du chef de projet, il y a celle de participer à des réunions thématiques, des plateformes locales, ... avec d'autres acteurs territoriaux. La principale motivation est l'échange d'informations (dans 59 % des cas), viennent ensuite d'autres raisons : impulser de nouvelles pratiques (27 %), nouer des nouveaux partenariats (23 %) et ramener des idées nouvelles (21 %).

Dans certains cas, c'est le PCS lui-même qui initie des réunions. A 74 %, le chef de projet en assume le pilotage et/ou le secrétariat (23 %) et/ou la logistique (19 %).

E. Formation des chefs de projet

L'analyse des tableaux de bord rapporte 214 "formations" suivies en 2020, soit en moyenne 1 par chef de projet (sans compter celles suivies, éventuellement, par des membres de l'équipe PCS), ce qui est relativement peu. Le contexte sanitaire n'était pas propice à des formations en présentiel, mais de nombreux séminaires en ligne ont été proposés durant cette période.

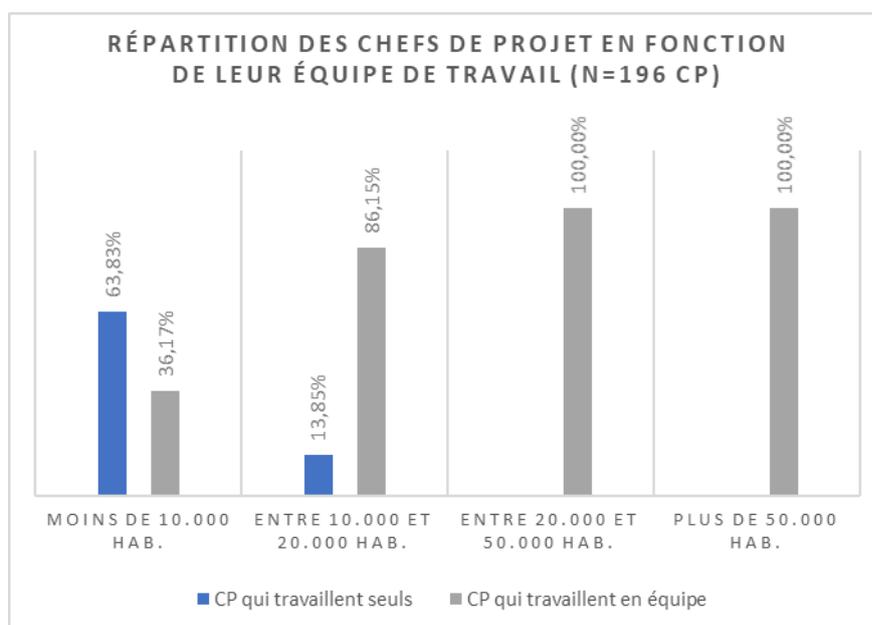
Parmi ces 214 formations renseignées, la formation organisée par la DiCS et chaudement conseillée au démarrage de la programmation, est régulièrement citée.

4.2. Équipes PCS

En dehors des chefs de projet, 561 personnes (financés par le PCS) travaillent, en 2020, dans le cadre des PCS3 pour pratiquement 418 ETP.

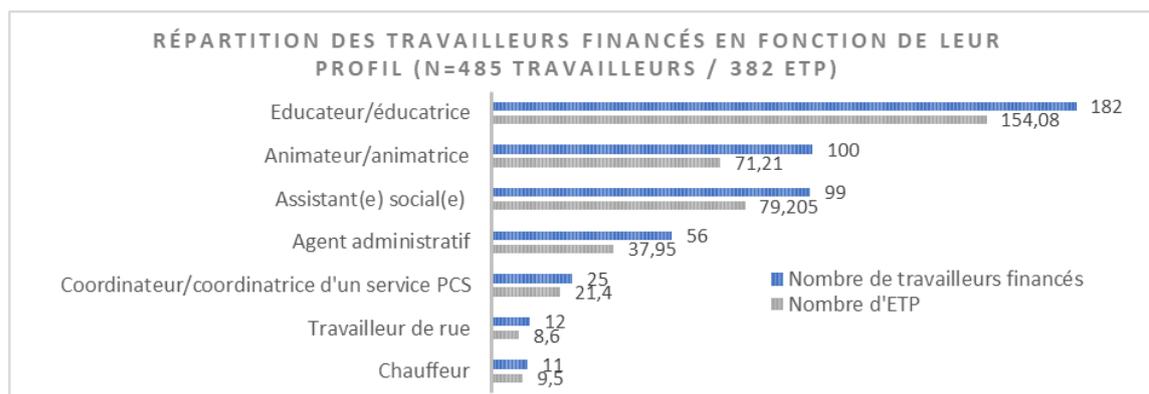
<i>Emplois</i>	<i>Nombre</i>	<i>ETP</i>
<i>Chefs de projet</i>	196	133,76
<i>Travailleurs financés</i>	561	417,83
<i>Total</i>	757	551,59

En moyenne, 65 % des chefs de projet fonctionnent en équipe¹². Mais en réalité, comme on peut logiquement s'y attendre, c'est dans les communes de moins de 10.000 habitants que l'on observe le plus faible taux de travail en équipe.



¹² Le travail mentionné "en équipe" vise des agents rémunérés avec le budget PCS.

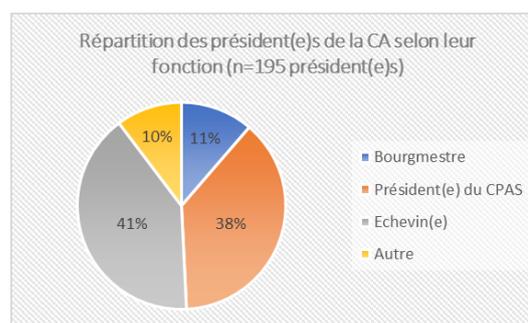
La majorité des profils des collaborateurs du PCS sont :



4.3. Président de la CA

Le décret sur le PCS3 prévoit que la commission d'accompagnement se réunisse 5 fois sur la durée du plan et au moins 1 fois la 1^{ère} année, en 2020¹³, et 1 fois en 2024 lors de l'évaluation du plan, les autres opportunités étant laissées à la guise du président ou de la présidente. Le Président est désigné par le Conseil du pouvoir local :

- 79 ont choisi un-e échevin-e
- 74 un-e président-e de CPAS¹⁴, 22 le/la bourgmestre
- et 20 ont choisi un autre profil.



4.4. Les partenaires

Autour du PCS gravitent des partenaires, associatifs, publics, ... qui, grâce aux moyens du PCS, peuvent atteindre de nouveaux publics (moins habituels ou à besoins spécifiques, de zones non accessibles, ...) et développer de nouvelles actions qui ne correspondent pas à leurs missions habituelles en apportant une plus-value au dispositif.

Selon les tableaux de bord, 25 % des partenaires agissent dans le domaine social (14 %) ou de la santé (11%), 9 % des partenaires interviennent en emploi / travail et 8 % en logement.

En tout, ex-ante, ce ne sont pas moins de 2.608 partenaires actifs et 769 partenaires porteurs¹⁵ qui sont identifiés à travers tous les PCS. Toutefois, il est utile de signaler que ce ne sont pas nécessairement toujours des partenaires différents. En effet, certains interviennent dans plusieurs PCS, à l'échelle provinciale ou ont une expertise particulière dans une thématique qu'ils mettent à profit du PCS.

Comme indiqué par ailleurs, cela ne signifie pas que ces partenaires ont pu effectivement accompagner des publics au travers d'actions en 2020 vu les restrictions de contacts liées aux confinements.

¹³ Etant donné le contexte sanitaire, une certaine latitude a été laissée aux PCS (jusque fin mars 2021), notamment dans la mesure où certains ne pouvaient organiser des réunions en virtuel.

¹⁴ Un membre du Collège communal peut aussi avoir la qualité de Président de l'Action sociale.

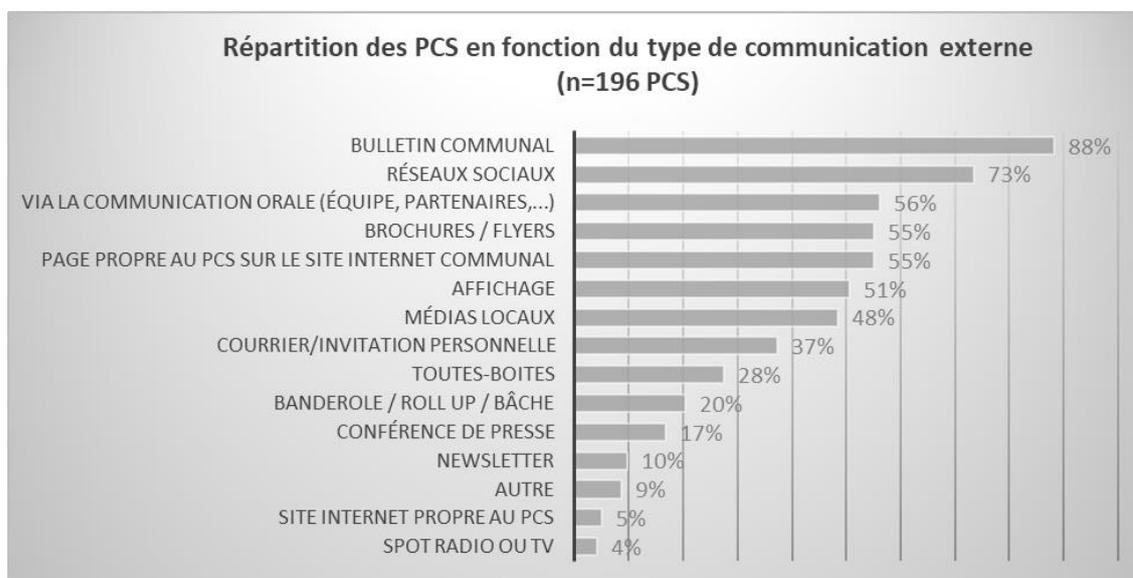
¹⁵ Dans certains cas, ce sont les mêmes. En effet, certains partenaires sont porteurs ou actifs dans plusieurs PCS et certains sont porteurs ou actifs dans plusieurs actions d'un PCS.

5. Communication des PCS

L'évaluation du PCS2 avait montré un déficit de notoriété du PCS. Or, le PCS est un dispositif soutenu en grande partie par la Région wallonne qui mérite d'être connu de tous, notamment de citoyens qui peuvent, à un moment, dans leur parcours de vie, avoir besoin de bénéficier de services offerts via le PCS.

Les chefs de projet, les partenaires, ont été incités à communiquer davantage en mettant en valeur la contribution du PCS, non seulement dans le cadre des actions qu'ils mènent mais également autour du PCS en général (l'existence, le fonctionnement, les objectifs, les priorités, les types d'actions, ...).

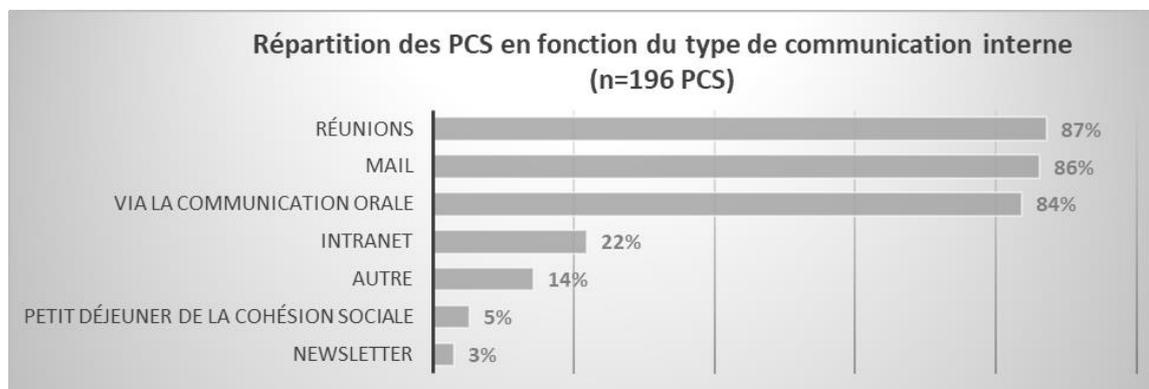
De nombreux chefs de projet choisissent le bulletin communal et les réseaux sociaux pour communiquer. Certains disposent d'une page web. D'autres recourent à la communication orale ou plus "traditionnelle" (brochure, flyers, affichage, médias locaux) :



Dans la mesure où le PCS a été d'un grand soutien dans de nombreux pouvoirs locaux dans le cadre de la crise covid, gageons que la notoriété des PCS devrait avoir grandi dans le contexte de 2021.

Les chefs de projet communiquent également en interne, au niveau de leur équipe, mais également au niveau de leurs autres collègues communaux ou du CPAS.

Ils le font essentiellement dans le cadre de réunions, par mails ou via la communication orale :

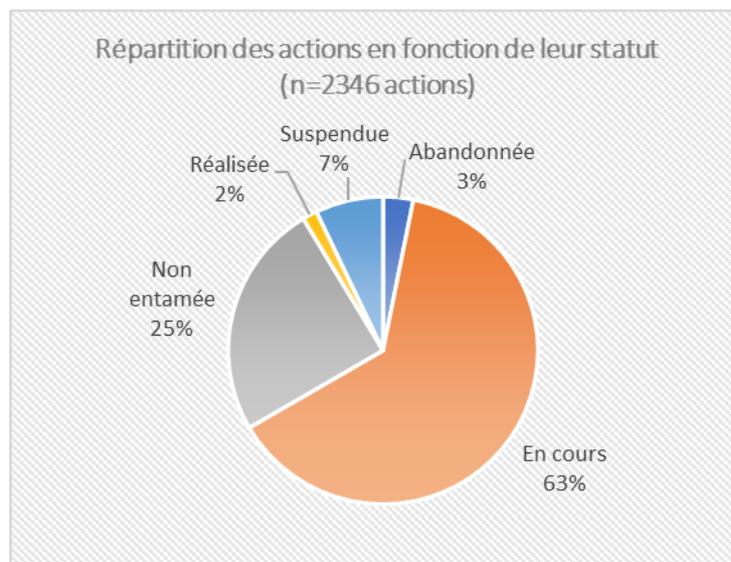


6. Actions développées dans les PCS

A l'entame du PCS3, 2988 actions¹⁶ étaient envisagées, c'est-à-dire introduites par un pouvoir local (ou plusieurs¹⁷) et approuvées par le GW. Environ 87 % d'entre elles devaient démarrer en 2020, 10 % en 2021.

6.1. Données globales

Le tableau de bord, complété par les chefs de projet au 31 mars 2021, fait état (dans la fiche « plan » qui récapitule le statut des actions) de :

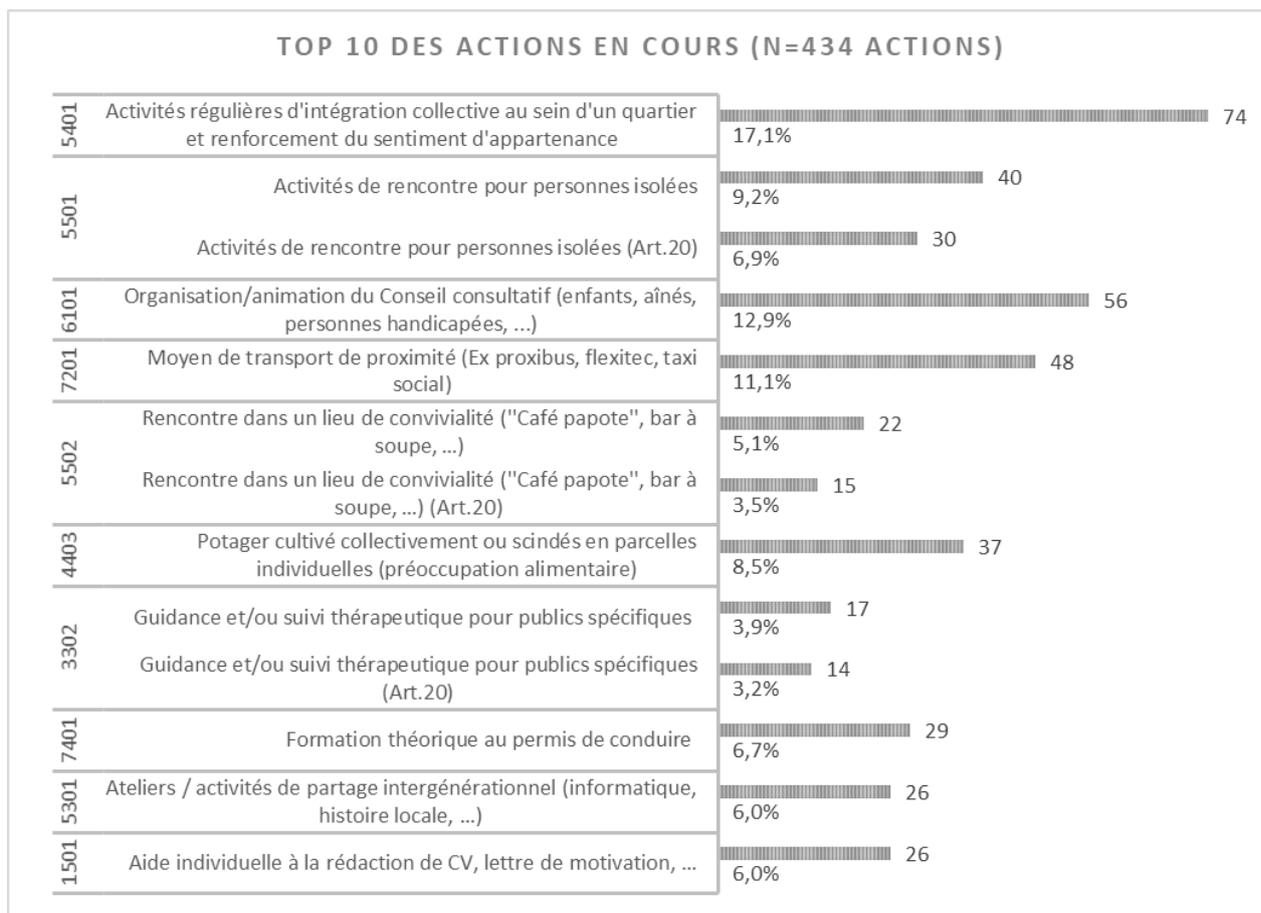


Ainsi, 63 % des actions étaient donc "en cours" c'est-à-dire menées en 2020. Dans un certain nombre de cas, il s'agit d'actions préexistantes dans le PCS2. Trente-deux pourcents sont non entamées ou suspendues et 7% abandonnées. Généralement les actions "abandonnées" sont des actions qui ont été introduites dans le PCS initial, en 2019, et qui, après réflexion, diagnostic plus précis, recherche de partenaires, ... laissent apparaître une difficulté de faisabilité.

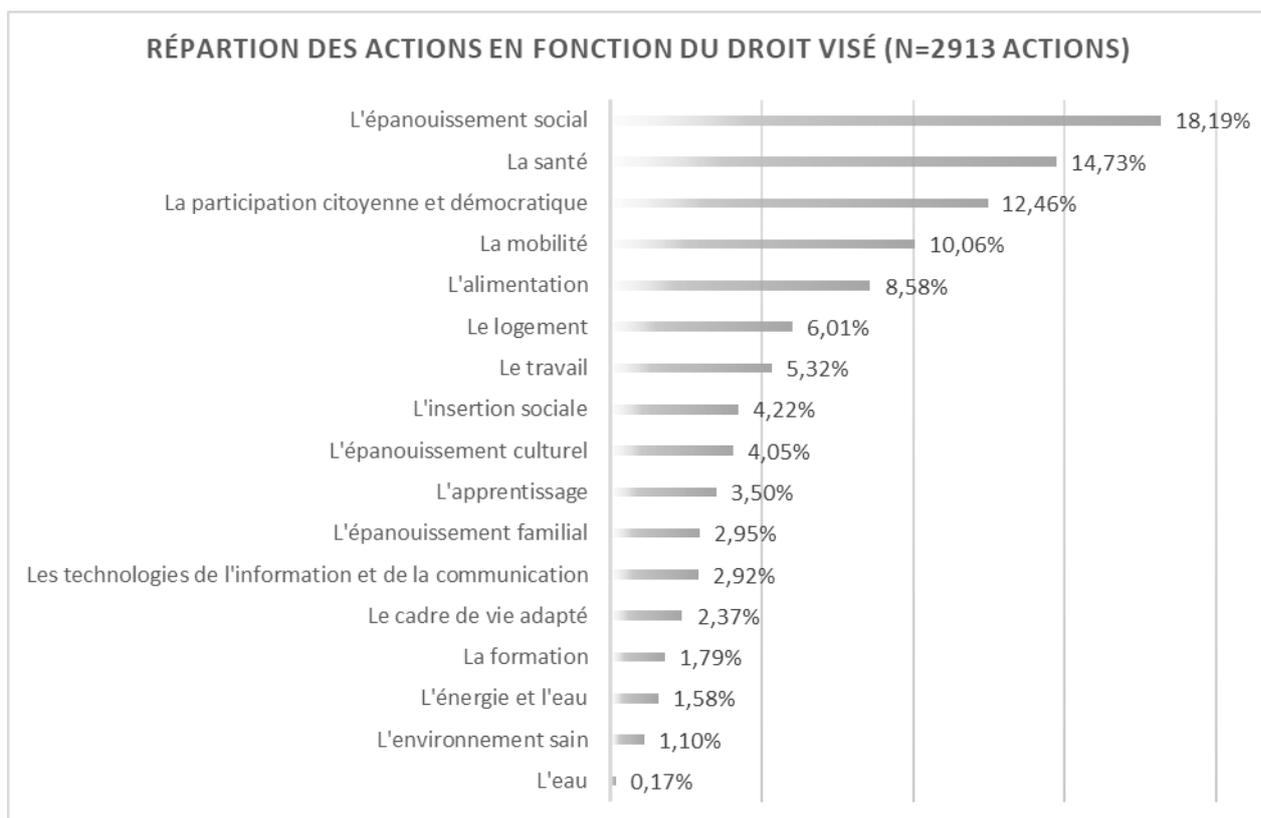
¹⁶ Le nombre exact est imprécis car, en fonction de la complétion, plus ou moins consciencieuse des tableaux de bord, par les chefs de projet, il diverge (entre la fiche récapitulative des actions menées et les fiches actions elles-mêmes).

¹⁷ IL faut noter que 93 % des actions sont menées par un pouvoir local seul, mais que 6 % mènent des actions en supracommunalité (avec 1 ou plusieurs PCS).

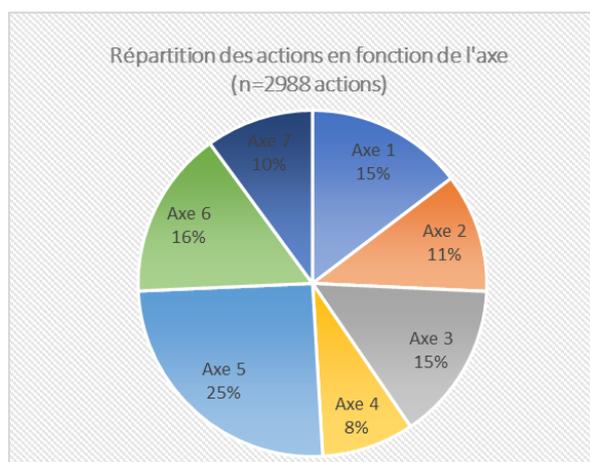
Sur 1489 actions en cours, le top 10 des actions qui suit représente 29% des actions (434 actions) :



Sur 2.913 actions (figurant dans les fiches plans), les thématiques associées sont :

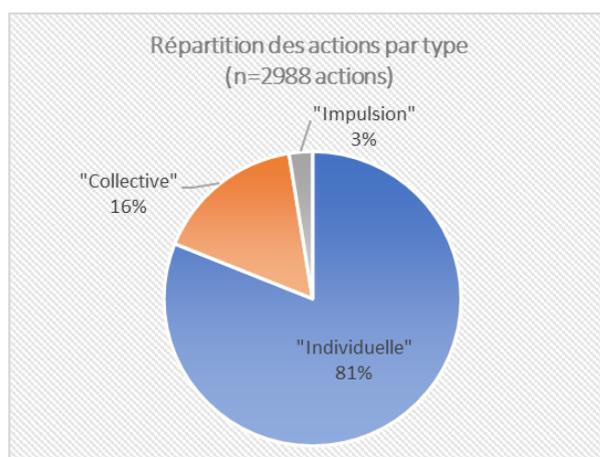


On dénombre 2.988 fiches actions¹⁸, dont presque la moitié étaient déjà mises en œuvre dans le PCS2, réparties dans les 7 axes (voir supra) avec une prédominance (26 %) des actions dans l'axe 5 : "droit à l'épanouissement social, culturel et familial) :



On distingue 3 types d'actions :

- des actions "individuelles" qui visent à améliorer l'accès à un droit fondamental pour des citoyens (particuliers) 2423
- des actions "collectives" qui visent un rapport solidaire d'entraide entre citoyens (intergénérationnel, inter quartier, interculturel, mobile / non mobile ...) ¹⁹ 489
- des actions d'impulsion qui visent à donner un coup de pouce au démarrage d'une structure dans l'attente de son agrément (maison de santé, maison de quartier, ...) 76



Parmi les actions, certaines sont mises en œuvre par le PCS lui-même, d'autres sont confiées à des partenaires qui portent les actions, d'autre encore sont "mixtes" :

Degré d'implication de l'équipe PCS	Nombre d'actions	%
ACTIONS "INDIVIDUELLES"	2423	81,09%
- L'équipe PCS est impliquée à 100%	1197	40,06%
- L'équipe PCS donne un coup de main au(x) partenaire(s) qui porte(nt) l'action	377	12,62%
- L'équipe PCS met en œuvre une partie de l'action, l'autre partie de l'action étant confiée à un (des) partenaire(s)	496	16,60%
- Aucune implication de l'équipe PCS, un (des) partenaire(s) porte(nt) l'action à 100%	340	11,38%
- Inconnu	13	0,44%

¹⁸ Ce chiffre diffère de ceux issus de la fiche « plan » probablement parce que certains chefs de projet ont oublié d'actualiser la liste de leurs actions dans la fiche « plan ».

¹⁹ Pour être recevable, le PCS devait proposer au moins 1 action "collective" !

ACTIONS "COLLECTIVES"	489	16,37%
- L'équipe PCS est impliquée à 100%	290	9,71%
- L'équipe PCS donne un coup de main au(x) partenaire(s) qui porte(nt) l'action	76	2,54%
- L'équipe PCS met en œuvre une partie de l'action, l'autre partie de l'action étant confiée à un (des) partenaire(s)	86	2,88%
- Aucune implication de l'équipe PCS, un (des) partenaire(s) porte(nt) l'action à 100%	35	1,17%
- Inconnu	2	0,07%
ACTIONS "IMPULSION"	76	2,54%
- L'équipe PCS est aidée par un ou des partenaires	52	1,74%
- L'équipe PCS gère à 100%	22	0,74%
- Inconnu	2	0,07%
TOTAL	2988	100,00%

Au moment de l'état des lieux, il avait été proposé aux chefs de projet différents outils pour identifier les besoins de la population par rapport aux différents droits. Certains ont recouru à des démarches citoyennes pour recueillir la parole des publics cibles. Ainsi 1/3 des actions reposent sur une démarche issue des citoyens (dont 150 environ de la démarche SPIRAL²⁰ à laquelle des chefs de projet avaient pu se former en 2018).

Parmi les actions proposées à travers le diagramme, certaines visent plus spécifiquement des publics précarisés. Les chefs de projet sont invités à spécifier (déclaratif) si les actions qu'ils mettent en œuvre (en fonction du public cible, du protocole de mise en œuvre, ...) ont pour ambition de lutter contre la pauvreté ou non : ¼ des actions sont concernées ! D'ailleurs, 81 % des actions sont gratuites et 8 % le sont pour des publics en situation de précarité économique parmi les actions payantes.

Pour chaque action, il était demandé aux chefs de projet d'identifier le ou les public(s) cible(s) :

<i>Public-cible</i>	<i>Nombre d'actions</i>	<i>%</i>
<i>Tranche d'âge</i>	2022	24,79%
<i>Situation sociale</i>	1641	20,12%
<i>Situation professionnelle</i>	1112	13,63%
<i>Niveau de revenu</i>	998	12,23%
<i>A l'échelle du quartier/village</i>	956	11,72%
<i>Caractéristique physique ou état de santé</i>	679	8,32%
<i>Situation familiale</i>	418	5,12%
<i>Niveau d'étude</i>	140	1,72%
<i>Pas de public cible spécifique</i>	110	1,35%
<i>Genre</i>	81	0,99%

²⁰ La démarche SPIRAL, initiée par le réseau TOGETHER, Réseau International des Territoires de Coresponsabilité, et conçue dans le cadre de la stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe (2004, révisée en 2007 et 2010) vise à développer la coresponsabilité pour le bien-être de tous. Cette démarche participative se base sur le principe de coresponsabilité et consiste, notamment, à assurer un droit d'expression et de participation égal pour tous pour coconstruire une vision partagée de ce que serait le bien-être de tous.

Dans 45 % des cas, c'est à travers l'âge et/ou la situation sociale (les critères étant cumulatifs²¹) que les actions distinguent les publics auxquelles elles s'adressent :

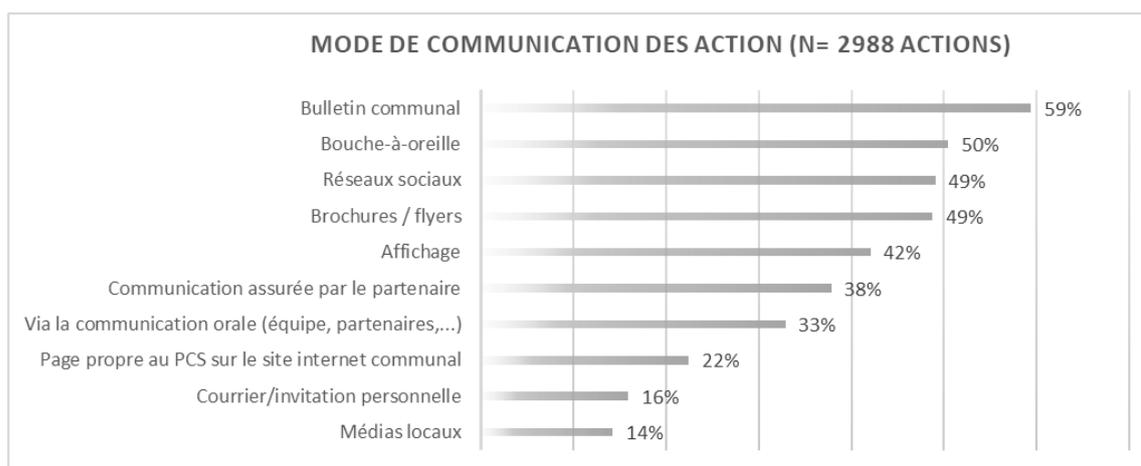
- Parmi les premiers, ce sont surtout les "jeunes" seniors (de 60 à 80 ans) qui sont visés à 27 % (les plus de 80 ans représentant eux 13%), viennent ensuite les adultes de 25 à 60 ans (16 %), puis les jeunes adultes de 18 à 25 ans (15,5 %) et les adolescents (14,5 %).
- Parmi les seconds, entre autres critères, 37 % de personnes isolées socialement, 10 % de locataires, 9 % de personnes n'ayant pas de voiture et 8,5 % de personnes mal logées.

La situation professionnelle est également un élément de ciblage : 42 % des actions qui s'adressent à un public dans une situation professionnelle particulière visent des demandeurs d'emploi ou en recherche d'emploi, 15,5 % des bénéficiaires du CPAS.

En ce qui concerne le niveau de revenus qui est important dans 12,27 % des actions, 60 % des actions visent des personnes aux revenus faibles et 23 % des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté²².

Il s'agit ici d'éléments déclaratifs, d'intentions formulées en 2019. En ce qui concerne la fréquence des actions, tandis que 13 % des actions sont pérennes tout au long de l'année, pratiquement ¼ des actions se déroulent de manière hebdomadaire (tous les jours, 1, 2 ou 3 fois par semaine), 10 % une fois par mois. Vingt et un pourcents des actions sont à géométrie variable ou se déroulent lorsque le besoin est identifié. Enfin, 5 % des actions ne se déroulent qu'une seule fois par an et 7 actions n'ont lieu qu'une seule fois sur toute la durée du plan.

La communication des actions (cumulative entre divers médias) se décline comme suit :



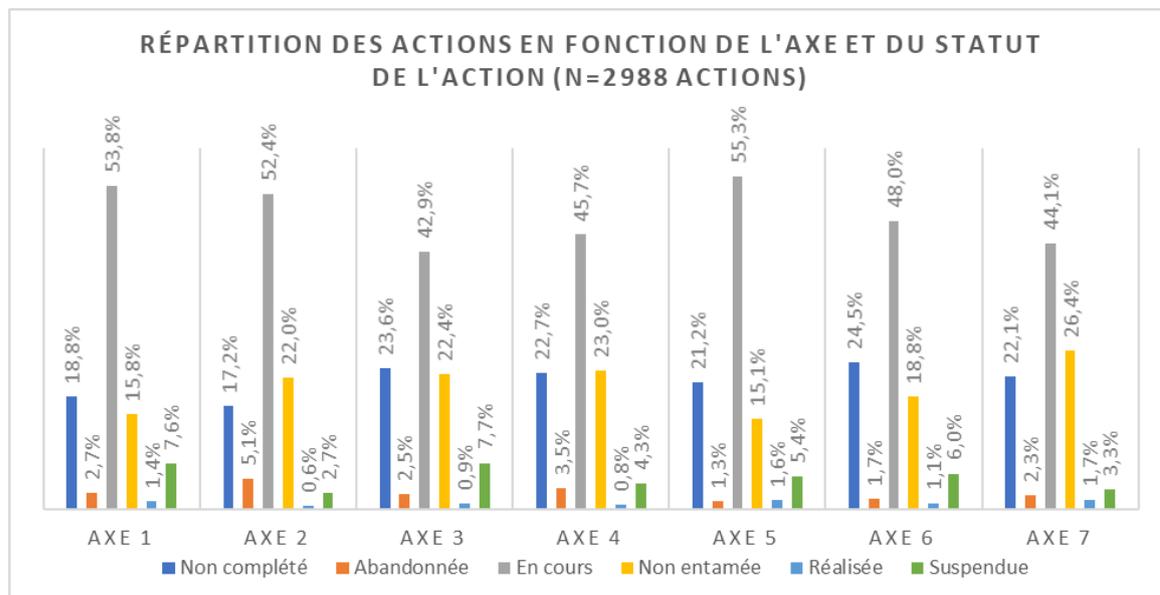
6.2. Données par axe²³ Les 2.988 actions se répartissent comme suit :

Type d'action	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5	Axe 6	Axe 7	Total
"Individuelle"	381	286	418	194	556	346	242	2423
"Collective"	45	46	7	48	169	117	57	489
"Impulsion"	11	0	16	14	29	6	0	76
Total	437	332	441	256	754	469	299	2988

²¹ Il était conseillé aux chefs de projet d'identifier de manière la plus ciblée possible les publics visés sans tomber dans le travers de l'excès de critères au risque de ne toucher personne ou de toucher des personnes ne correspondant pas à la cible. Ces constats ont été relevés dans les intentions formulées en 2019, mais n'ont pas pu être croisés avec les résultats obtenus.

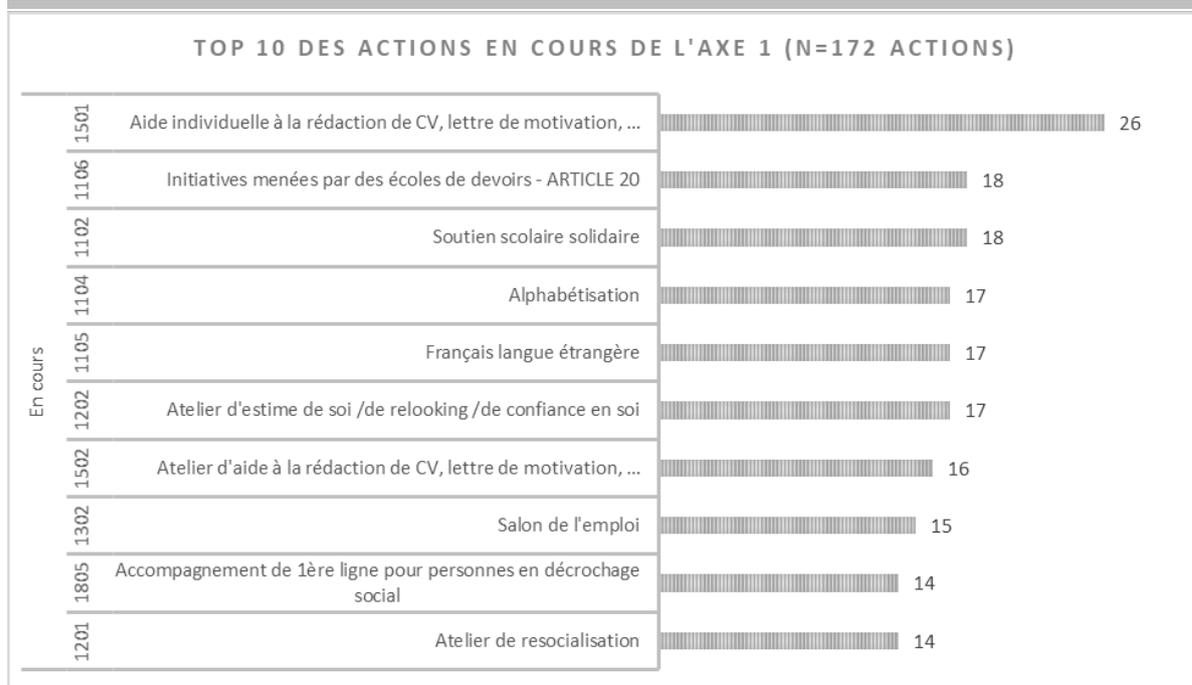
²³ Voir annexe.

Hormis le fait que le statut d'1/4 environ des actions n'a pas été complété, on constate qu'au 31 mars 2021, les chefs de projet déclarent que la 1/2 environ de leurs actions étaient en cours en 2020, avec quelques différences selon les axes.



Chaque axe est divisé en thématiques assorties d'un objectif spécifique. Voici pour chaque axe, le nombre d'actions prévues ex-ante (colonne total) et mises en œuvre réellement en 2020 (colonne en cours) ainsi que le top 10 des actions en cours :

Actions	Total	En cours	
Axe 1	437	235	54%



Actions	Total	En cours	
Axe 2	332	174	52%

TOP 10 DES ACTIONS EN COURS DE L'AXE 2 (N=119 ACTIONS)

Code	Description	Nombre
2101	Permanence logement (guichet information,...)	19
2903	Médiation/conciliation (de quartier, interculturelle,...) et résolution de conflits	14
2802	Petits aménagements en continu et durablement	13
2104	Coaching individuel logement, aide à la recherche d'un logement	13
2202	Suivi individuel de ménages en difficulté dans leur logement	13
2402	Gestion des logements de transit/ d'insertion/ d'urgence/ alternatifs	10
2401	Abri de nuit / de jour	10
2201	Education des locataires à garder son logement (pédagogie d'habiter, payer loyer, aérer, ...)	10
2105	Aide individuelle à la recherche d'un logement	9
2901	Création d'un esprit de solidarité entre voisins	8

Actions	Total	En cours	
Axe 3	441	189	43%

TOP 10 DES ACTIONS EN COURS DE L'AXE 3 (N=147 ACTIONS)

Code	Description	Nombre
3302	Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques	17
3302	Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques (Art.20)	14
3107	Assuétudes	12
3107	Assuétudes (Art.20)	8
3205	Life box	17
3401	Mise en place de techniques et/ou d'activités de soutien psychologique (groupes de parole, Alzheimer café, esthétique...)	14
3402	Accompagnement individuel des personnes dépendantes, en perte d'autonomie	11
3502	Plan grand froid / canicule pour personnes vulnérables (âgés, bébés, ...)	10
3105	Maladies graves et dégénératives (cardio-vasculaires, cancer, Alzheimer, maladies orphelines...)	10
3301	Maison médicale / Centre médical	9
3206	Salon de la santé	7
3103	Chutes	6
3106	IST (MST)	6
3403	Entraide à l'égard des personnes peu mobiles (courses médicales, hospitalisation, ...)	6

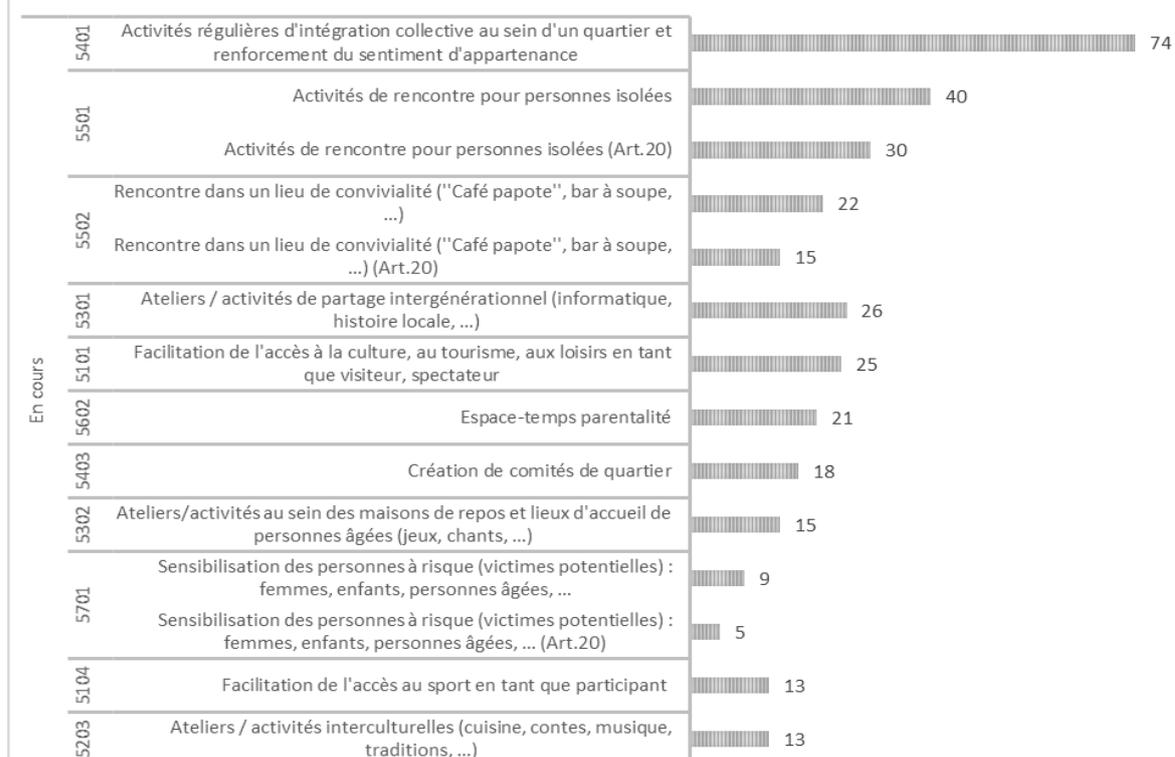
Actions	Total	En cours	
Axe 4	256	117	46%

TOP 10 DES ACTIONS EN COURS DE L'AXE 4 (N=112 ACTIONS)



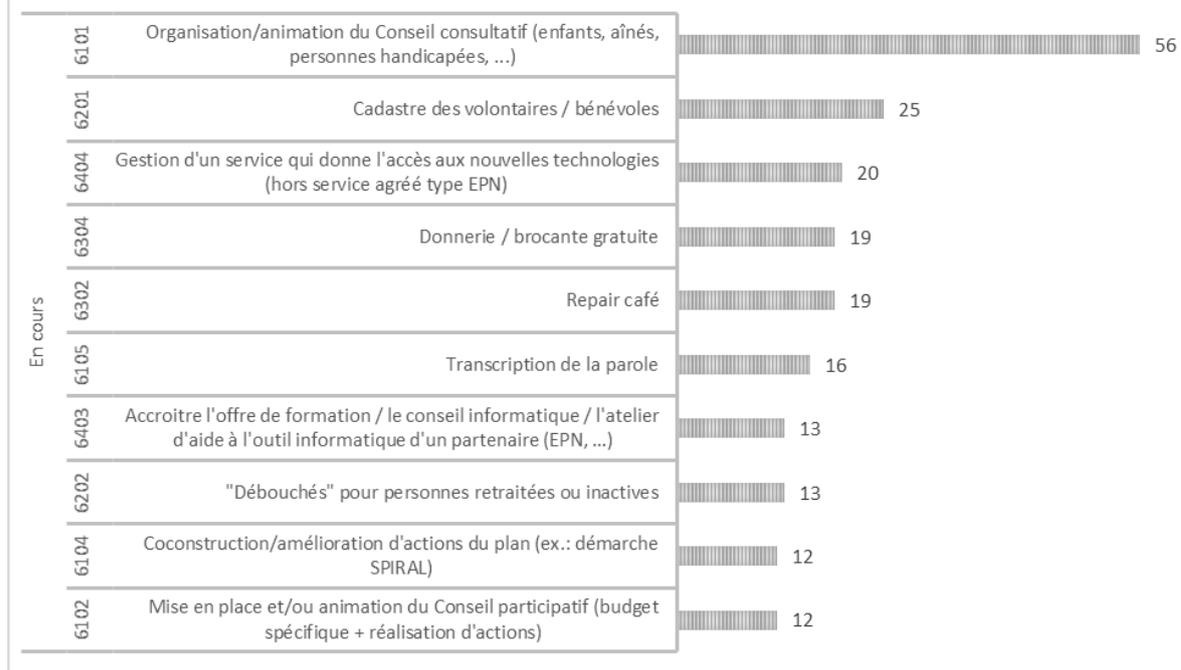
Actions	Total	En cours	
Axe 5	754	417	55%

TOP 10 DES ACTIONS EN COURS DE L'AXE 5 (N=326 ACTIONS)



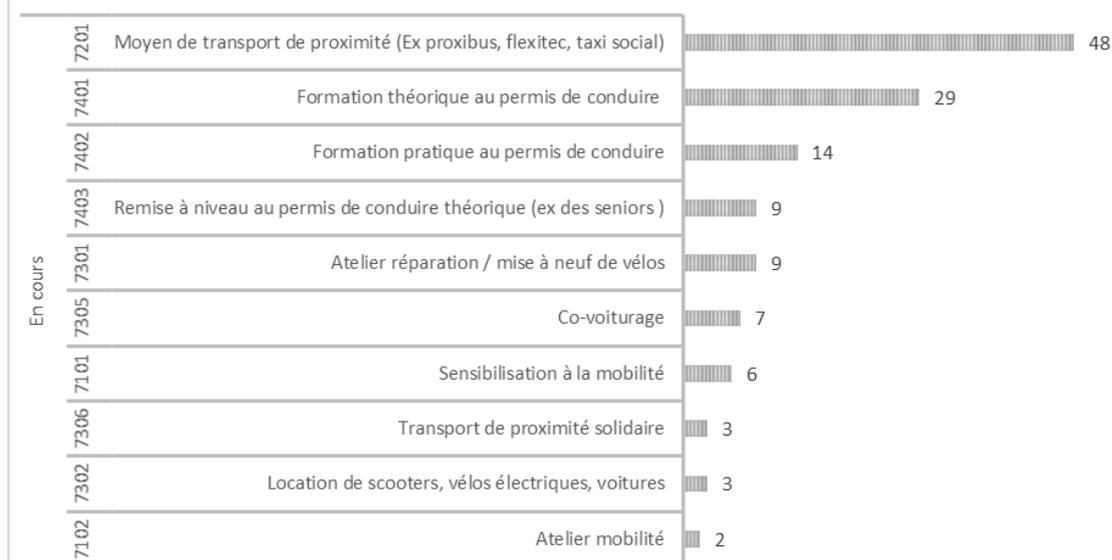
Actions	Total	En cours	
Axe 6	469	225	48%

TOP 10 DES ACTIONS EN COURS DE L'AXE 6 (N=205 ACTIONS)



Actions	Total	En cours	
Axe 7	299	132	44%

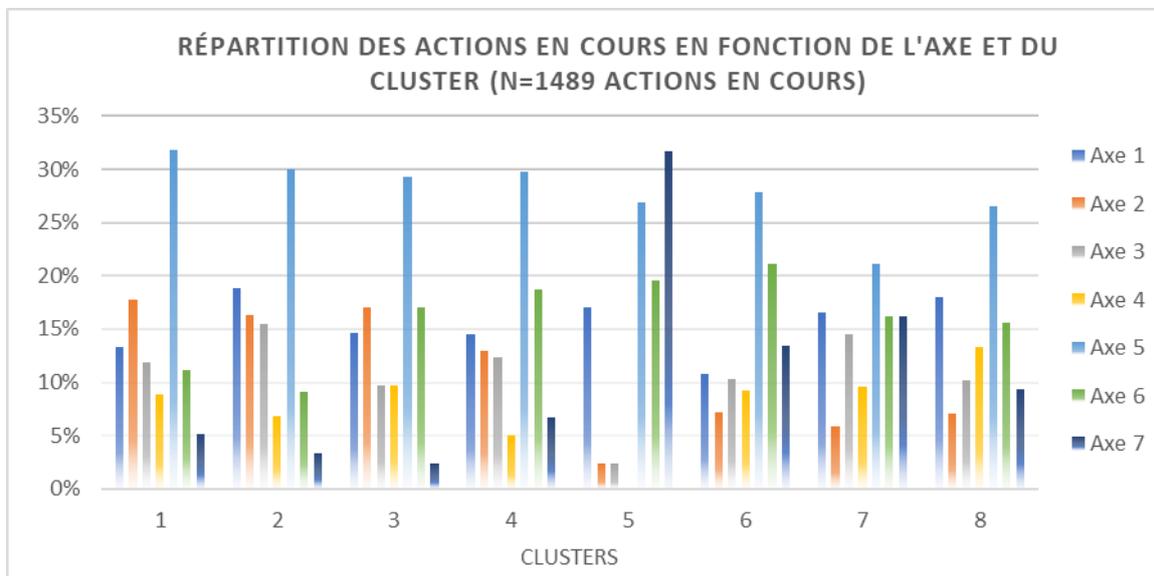
TOP 10 DES ACTIONS EN COURS DE L'AXE 7 (N=130 ACTIONS)



6.3. Données par cluster²⁴

L'analyse par cluster permet de mettre en évidence des besoins différents en fonction des types de territoires qui partagent un ISADF plus ou moins similaire.

En chiffres absolus, on constate que l'axe 5 (lien social) est prédominant dans chaque cluster, que le cluster 5 a de nombreuses actions en mobilité (axe 7).



Par contre, la répartition sous l'angle des pourcentages d'actions par cluster montre que les clusters 1, 2 et 3 ont un pourcentage plus élevé d'actions dans l'axe 2 : logement, énergie, cadre de vie. Les PCS des clusters 5, 6 et 7 ont surtout des actions en mobilité, axe 7.

Le cluster 4 a un pourcentage plus élevé d'actions dans le cluster 4 (participation citoyenne et TIC) et, enfin, le cluster 8 a, proportionnellement le plus d'actions dans l'axe 4 alimentation.

²⁴ Pour plus de précisions sur les clusters, voir annexe et sur : <https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2021/01/RR43-1.pdf>

7. La crise Covid

En temps "normal", le PCS s'emploie à contribuer à une société plus équitable, inclusive et solidaire en permettant à certains publics d'accéder, de manière très pragmatique, à des services, des formations, de la mise à disposition de matériel ou de locaux par exemple, et en intégrant des personnes isolées physiquement (malades ou âgées, non mobiles), socialement (sans famille ou voisins), intellectuellement (analphabètes, en décrochage), ... en valorisant leurs atouts, leurs compétences utiles pour la collectivité.

Malheureusement, la crise Covid a accentué les inégalités et le repli sur soi. Le confinement a exacerbé l'isolement et/ou les tensions familiales. Le ralentissement de nombreux secteurs économiques a précarisé et appauvri des travailleurs, ce qui a eu un impact sur les priorités de certains PCS.

Par le biais des circulaires du 20.10.2020, du 21.01.2021 et du 01.07.2021, le ministre des Pouvoirs locaux a autorisé et encouragé l'utilisation des moyens affectés aux PCS pour répondre à l'urgence sociale découlant de la crise sanitaire via des initiatives de solidarité et d'aide aux personnes jusqu'au 31 août 2021.

Ainsi, bon nombre de PCS ont pu adapter leurs priorités à l'urgence de la situation et soutenir des initiatives citoyennes, solidaires, ce qui rencontre pleinement la finalité des PCS.

Deux sondages ont été menés auprès des chefs de projet afin de mieux identifier leur rôle dans la gestion de la crise au plan local :

- le 1^{er} en avril 2020²⁵
- le 2^d en décembre 2020²⁶

Le présent rapport d'activités fait également état des résultats de ces sondages.

7.1. Les conséquences de la Covid sur l'organisation des PCS

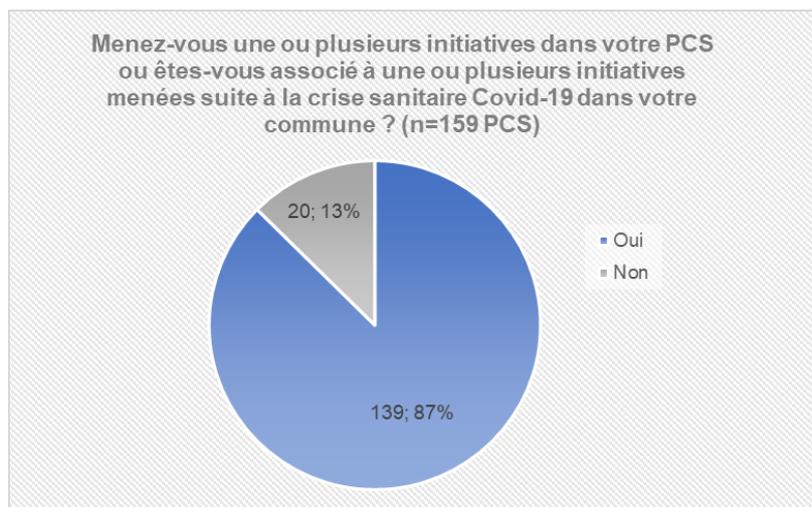
Dès mars 2020, la crise a nécessité des services de 1^{ère} ligne, dont certains assurés par les pouvoirs locaux (confection et/ou distribution de masques, distribution de nourriture, déplacement de personnes non mobiles, ...). Assez naturellement, au nom de "la cohésion sociale", de nombreux PCS ont été sollicités et beaucoup ont joué un rôle concret, alors qu'ils auraient dû être en plein démarrage de nombreuses actions.

La DiCS a été largement interpellée à ce moment-là (par téléphone et par mail) par des chefs de projet qui se demandaient comment répondre aux demandes / injonctions de leur hiérarchie et déroger au plan tel qu'approuvé quelques mois auparavant.

Le sondage du printemps 2020 démontre une large participation des PCS au soutien à la crise :

²⁵ Taux de participation : 81 %.

²⁶ Taux de participation : 71 %.



Le temps des chefs de projet - consacré à ces tâches de secours et plus tard notamment à la gestion de l'inscription à la vaccination et au transport des personnes vers les centres de vaccination - n'étant pas extensible, certains ne pouvaient plus gérer d'autres tâches.

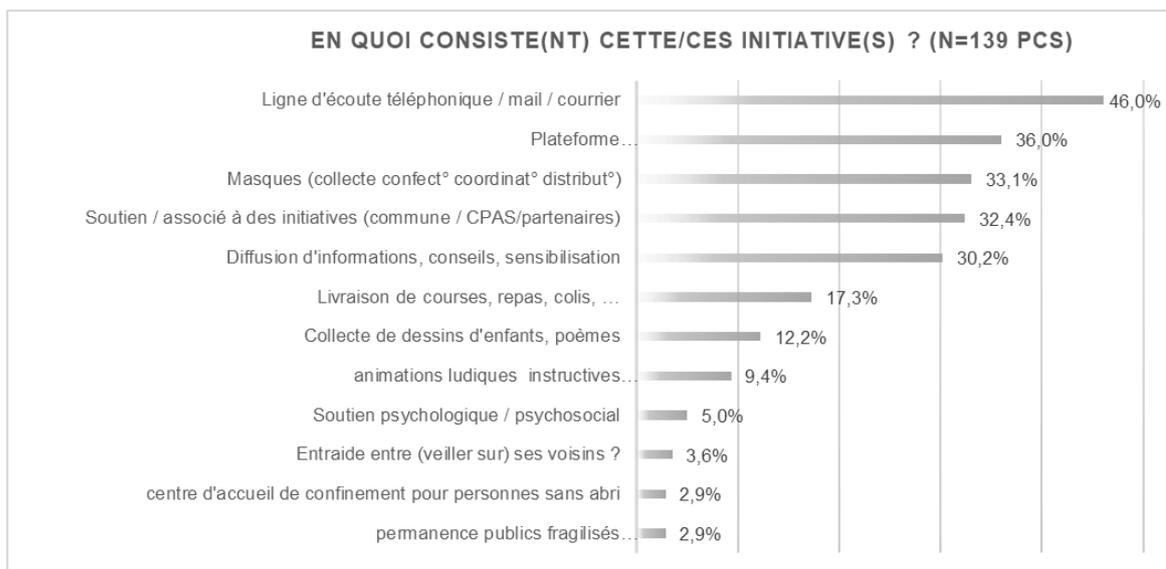
Le tableau de bord comprend une fiche « coordination » qui reprend les différentes tâches principales des chefs de projet en référence à leur mission. On constate relativement peu de différence entre la situation ex-ante et la situation fin 2020. Or, la crise est passée par là et on aurait pu s'attendre à des données qui montreraient un impact sur leur activité. On peut supposer que les chefs de projet n'ont pas actualisé ces données dans la mesure où les actions solidaires ne devaient pas être intégrées dans le plan.

Les circulaires Covid ont également permis de recourir aux partenaires pour mettre en œuvre des actions solidaires qu'ils ne menaient pas habituellement dans le cadre de leurs missions.

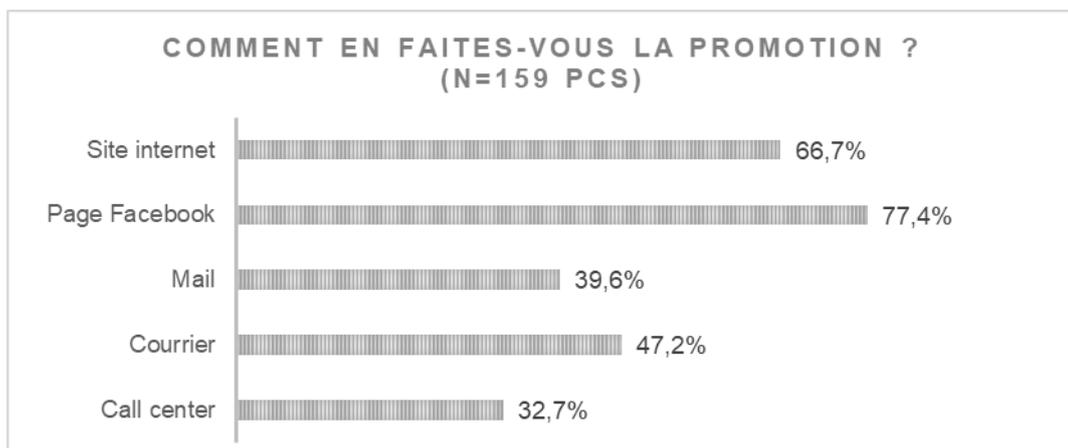
7.2. Les conséquences de la Covid sur les actions

De nombreuses actions prévues (et approuvées en 2019) n'ont pu démarrer ou quand elles ont démarré ou été poursuivies (déjà présentes dans le PCS2), elles ont dû, dans de nombreux cas, être stoppées dès mars 2020, les conditions n'étant pas favorables à leur poursuite.

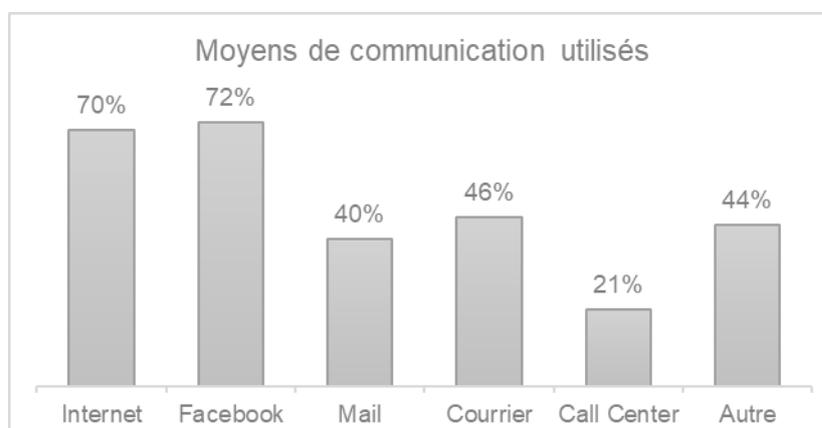
Selon le sondage mené en avril 2020, les actions les plus récurrentes menées sont : la mise en place d'une ligne d'écoute/de renseignement par téléphone, mail ou courrier, la mise à disposition d'une plateforme d'entraide, la collecte, la confection et/ou la distribution de masques.



La promotion des actions auprès des citoyens a été assurée par divers canaux de communication, principalement par ordre d'importance via Facebook, internet, courrier, mailing et téléphone.

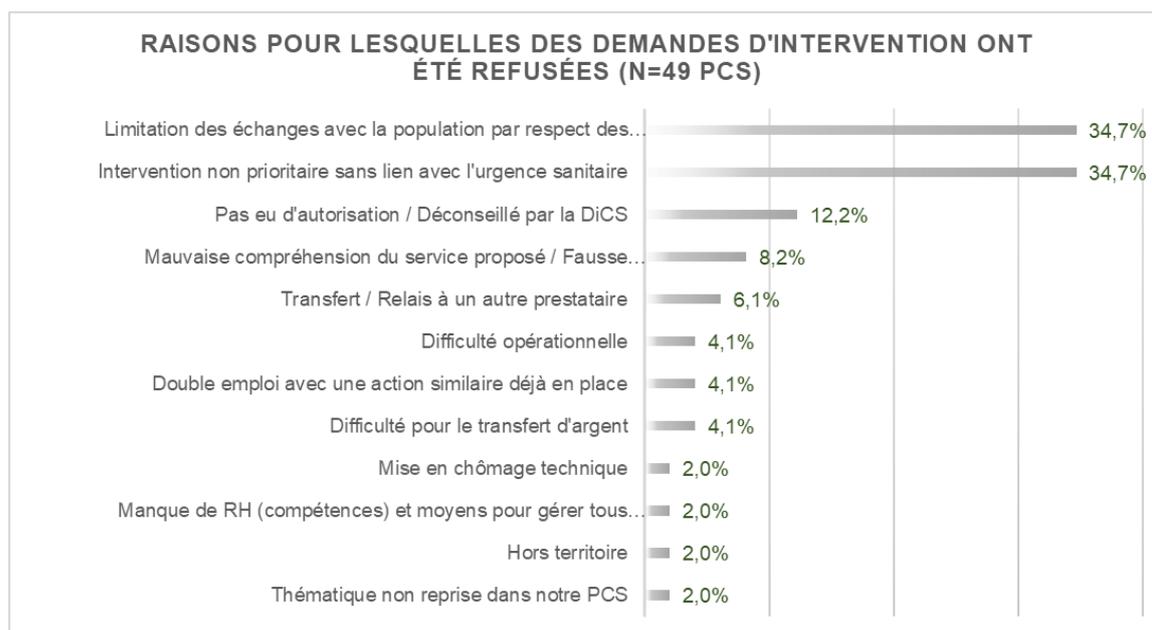


Lors du 2^{ème} sondage, la même question a été posée et montre le même type de résultat :

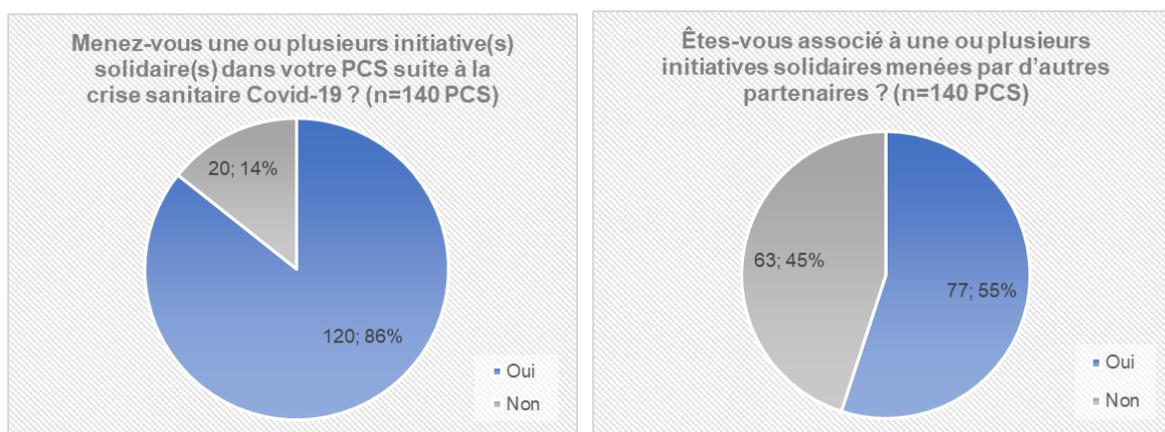


Il est à noter que 49 PCS (31% des répondants) déclarent avoir été amenés à refuser des demandes d'intervention souvent en raison du strict respect des consignes de sécurité ou au motif que celles-ci n'étaient pas en lien avec la crise sanitaire.

La DiCS a également refusé certaines demandes notamment lorsqu'elles n'étaient pas ciblées sur les personnes précarisées et/ou plus vulnérables (ex. achat de masques pour l'ensemble de la population).



Par la suite, le 2^{ème} sondage a confirmé²⁷ l'engagement des PCS dans la mise en œuvre d'actions solidaires :



A la lecture des commentaires que les chefs de projet indiquent, dans les fiches actions du tableau de bord, pour évoquer la différence entre les indicateurs de réalisation et de résultats par rapport à ce qui avaient été présagés ex-ante et le caractère exceptionnel de 2020, on peut être surpris de voir que, pour un même type d'actions, certains évoquent l'arrêt ou l'impossibilité de poursuivre l'action tandis que d'autres, au contraire évoquent le renforcement nécessaire. Le contexte sanitaire est à la fois un booster ou un frein en fonction des territoires et des pouvoirs publics.

Si la crise a montré qu'on peut basculer rapidement dans les difficultés en fonction du niveau de revenus, des possibilités de mobilité, de l'état de santé, ..., le PCS a servi de courroie de transmission entre des personnes en difficultés et des personnes prêtes à aider, par solidarité, confirmant toute la pertinence du dispositif.

²⁷ Avec toutefois un taux de 28,5 % de non-répondants.

7.3. Les conséquences de la Covid sur les chefs de projet

Il y a eu de nombreux cas de figures en ce qui concerne les chefs de projet :

- entre ceux qui ont été mis au chômage technique, ceux qui ont été réquisitionnés pour l'aide d'urgence (à la place de), ceux qui ont cumulé leur fonction de chef de projet avec l'aide d'urgence (en plus de).
- entre ceux qui étaient en télétravail complet et d'autres en présentiel permanent.

Pourtant, ces écarts dans les cas de figures - dont la DiCS a eu largement connaissance au fil des contacts intenses avec les chefs de projet - ne se traduisent pas dans le tableau de bord ni dans la fiche « coordination », ni dans les autres fiches.

7.4. Les problématiques émergentes

La crise qui a débuté en 2020 a d'abord été sanitaire. Mais elle a rapidement montré d'autres visages : crise économique, crise sociale, crise de sens et mal-être psychique (voire crise spirituelle), crise de couples et/ou familiale, crise politique et démocratique, ... Ce faisant, elle a pointé des inégalités, notamment pour les personnes qui ont perdu (temporairement ou à long terme) leur emploi, qui vivent dans des logements exigus, qui n'ont pas de moyens de locomotion pour se rendre au magasin, chez un médecin, ...

Très vite, les PCS ont contribué à pallier ces problématiques pour favoriser l'accès aux droits, pas seulement en aidant les bénéficiaires à accéder à des produits, des services (ou des activités) (pull), mais en allant vers eux, chez eux (push) par téléphone, mail, ... ou en faisant du porte à porte.

En effet, le confinement dur empêchant de sortir hors déplacements essentiels et seulement à certaines heures, les moyens de transport se faisant plus rares, beaucoup de personnes se sont senties encore plus isolées.

Plus que jamais la société s'est divisée entre ceux qui avaient (encore) une rémunération (un travail), un logement, de quoi se nourrir, qui vivaient dans un environnement sain, ... et ceux qui ont vécu même de manière temporaire la précarité et le grand isolement.

7.5. Les leçons de la crise Covid pour la poursuite du PCS3

Dans le cadre du PCS2, de nombreuses actions visaient le lien social. Le PCS3 a cherché à recentrer ce type d'actions en mettant l'accent sur la précarité sociale de certains publics (allochtones, personnes âgées, sans famille, jeunes en décrochage, ...). L'année 2020 a montré l'importance du lien social notamment au niveau de la santé mentale.

Les chefs de projet auront certainement fort à faire pour actualiser leur état des lieux territorial à la lumière de ces besoins et d'impliquer leurs équipes et partenaires pour contribuer à rendre la société, non seulement plus solidaire, mais également plus équilibrée.

8. L'article 20

8.1. Le dispositif « article 20 »

Dans le cadre du lancement de l'appel à projets relatif au Plan de cohésion sociale 2020-2025, la possibilité était offerte aux pouvoirs locaux de bénéficier, sous certaines conditions, d'une subvention complémentaire « article 20 ».

L'article 20 du Décret du 22 novembre 2018 précise que le Gouvernement peut octroyer au pouvoir local des moyens supplémentaires pour soutenir des actions menées dans le plan par des associations partenaires.

Dans le cadre de ses compétences, la ministre de l'Action sociale a souhaité soutenir cette possibilité de renforcement des partenariats au sein du PCS.

Une subvention annuelle peut être accordée à chaque pouvoir local (commune ou CPAS selon le porteur du PCS) pour soutenir des actions menées dans le cadre du plan par des associations partenaires durant la programmation de six ans aux conditions suivantes :

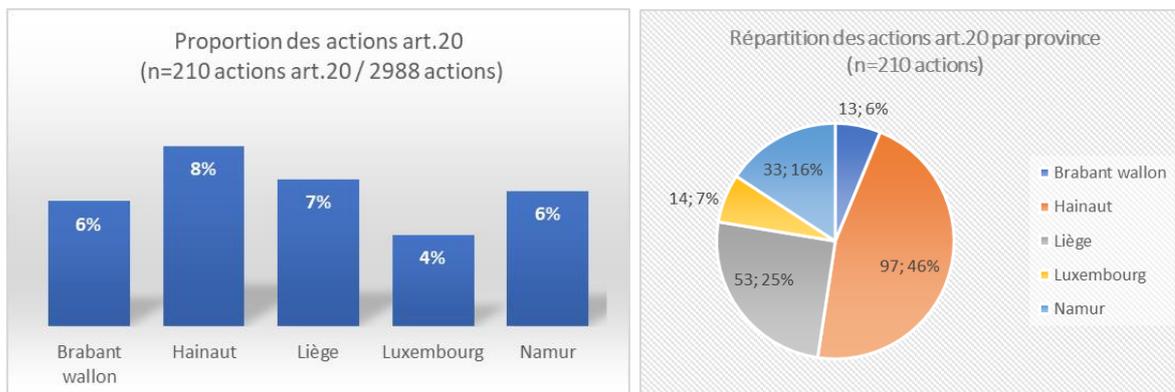
- Le PCS du pouvoir local est approuvé par le Gouvernement ;
- La gestion d'une action du PCS est confiée à un partenaire dans le cadre d'un partenariat formalisé par une convention s'articulant sur une année civile avec une possibilité de tacite reconduction et contenant notamment les obligations auxquelles sont soumis les partenaires.

Les actions présentées dans le cadre de l'article 20 doivent s'inscrire dans l'une ou plusieurs des thématiques suivantes :

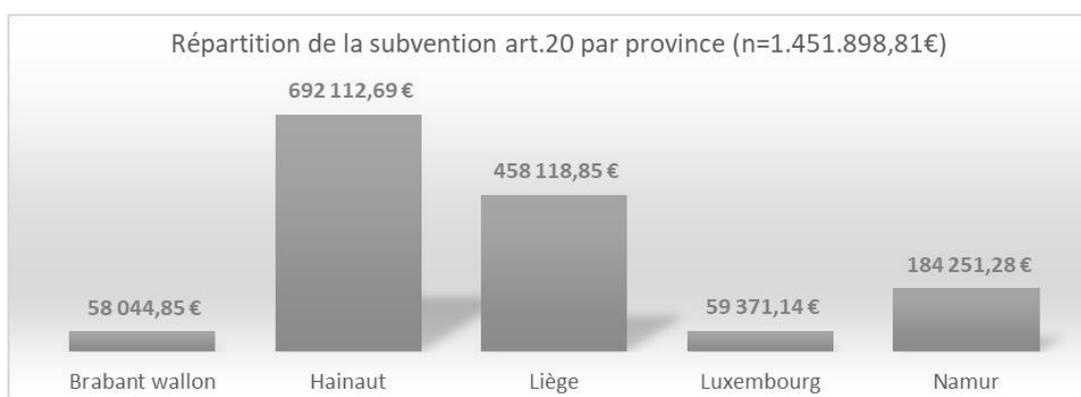
- Lutte contre les assuétudes : prévention des risques liés à la consommation de substances psychoactives (Fiches actions éligibles : 3.1.07, 3.3.02) ;
- Lutte contre les violences intrafamiliales et la maltraitance (Fiches actions éligibles : 5.7.01, 5.7.02, 5.7.03, 5.7.05) ;
- Lutte contre l'isolement (Fiches actions éligibles : 5.5.01, 5.5.02, 5.5.03) ;
- Lutte contre le harcèlement sur les réseaux sociaux (cybersexisme, Revenge porn) (Fiche action éligible : 5.7.06) ;
- Sensibilisation à l'alimentation saine et équilibrée en collaboration avec les épiceries sociales (Fiche action éligible : 4.1.03) ;
- Initiatives soutenant l'inclusion des enfants handicapés (Fiches actions éligibles : 5.2.05, 5.2.06) ;
- "Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques" (personnes en situation de handicap, personnes dépendantes, personnes prostituées, personnes victimes d'un traumatisme, personnes sans-abri, personnes d'origine étrangère, personnes précarisées ...) (Fiche action éligible : 3.3.02) ;
- "Mise en place de techniques et/ou d'activités de soutien psychologique" (Fiche action éligible : 3.4.01).
- Initiatives soutenant la garde d'enfants durant les activités de formation des parents dans le cadre du parcours d'intégration (Fiche action éligible : 1.8.04) ;
- Initiatives menées par des écoles de devoirs (Fiche action éligible : 1.1.06).
- Initiatives soutenant la garde d'enfants durant les activités de formation des parents dans le cadre du parcours d'intégration (Fiche action éligible : 1.8.04) ;

8.2. La subvention article 20

Sur les 196 PCS3, 125 ont fait appel à ce subside complémentaire, pour mettre en place 210 actions. Les actions "article 20" sont ainsi réparties par province :

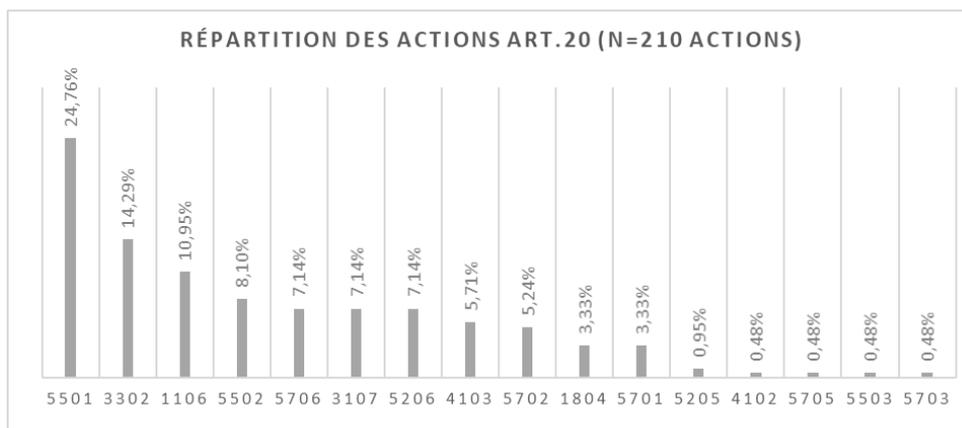


Et, selon les chefs de projet qui ont complété leur tableau de bord, le budget article 20 est affecté comme suit :



Dans le diagramme des actions, début 2020, 16 (15 dans l'appel à projets initial) actions peuvent prétendre à ce budget complémentaire. Au total, 210 actions seront approuvées dont presque 25 % sont des activités de rencontre pour personnes isolées, 14 % des actions de guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques (4102 n'était pas dans l'appel à projets initial) :

ACTION ART.20		NOMBRE	%
1106	Initiatives menées par des écoles de devoirs	23	11,0%
1804	Garde d'enfants dans le cadre du parcours d'intégration des parents	7	3,3%
3107	Assuétudes	15	7,1%
3302	Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques	30	14,3%
4102	Cours de cuisine	1	0,5%
4103	Alimentation saine et équilibrée	12	5,7%
5205	Sensibilisation à la différence	2	1,0%
5206	Inclusion des enfants handicapés	15	7,1%
5501	Activités de rencontre pour personnes isolées	52	24,8%
5502	Rencontre dans un lieu de convivialité ("Café papote", bar à soupe, ...)	17	8,1%
5503	Animal de compagnie	1	0,5%
5701	Sensibilisation des personnes à risque (victimes potentielles) : femmes, enfants, personnes âgées, ...	7	3,3%
5702	Accompagnement des personnes victimes de violence	11	5,2%
5703	Sensibilisation et accompagnement des auteurs de violence	1	0,5%
5705	Sensibilisation de travailleurs de proximité à la détection des signaux de violence	1	0,5%
5706	Sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux	15	7,1%
TOTAL		210	



Selon les tableaux de bord complétés, pour les 210 actions "article 20", 161 sont entièrement confiées à des partenaires. Il convient de nuancer cette donnée. Par définition, l'article 20 comporte uniquement des actions déléguées à 100% à un partenaire. Néanmoins, on observe parfois un complément de financement via le PCS ce qui peut expliquer que l'équipe PCS "donne un coup de main" ou "met en œuvre une partie de l'action". L'item "l'équipe PCS est impliquée à 100%" résulte très certainement d'une erreur d'encodage.

Degré d'implication de l'équipe PCS	
<i>Aucune implication de l'équipe PCS, un (des) partenaire(s) porte(nt) l'action à 100%</i>	161
<i>L'équipe PCS donne un coup de main au(x) partenaire(s) qui porte(nt) l'action</i>	37
<i>L'équipe PCS met en œuvre une partie de l'action, l'autre partie de l'action étant confiée à un (des) partenaire(s)</i>	8
<i>L'équipe PCS est impliquée à 100%</i>	4
Total	210

8.3. Les actions article 20 et la covid

L'originalité des actions "article 20", c'est qu'elles sont censées être confiées à des partenaires. Or, dans le contexte de crise sanitaire, en 2020, et avec 25 % des actions visant à sortir des personnes de l'isolement social, de nombreuses associations n'ont pu mener à bien leurs activités prévues.

Dans le contexte inédit que nous vivons actuellement, un partenaire conventionné du PCS (article 20 ou non) a effectivement pu rencontrer des difficultés pour mettre en œuvre l'action validée par le Gouvernement wallon.

En priorité, le partenaire était invité à envisager la faisabilité d'adapter son mode opératoire tout en conservant l'action initialement prévue (ex : travailler en petits groupes, opter pour une approche individualisée et non collective). Dans ce cas de figure, un simple avenant à la convention était à prévoir, qui modifiait provisoirement le mode opératoire.

Si le mode opératoire de l'action initiale ne pouvait être adapté, le partenaire pouvait proposer une action ponctuelle de substitution qui répondait à un besoin avéré dans le cadre de la crise sanitaire.

Cette action, moyennant approbation de la DiCS, était finançable mais ne faisait pas partie du plan. Aucun formalisme particulier n'encadrerait cette nouvelle action, mais dans la mesure où il s'agissait d'une action subsidiée, la responsabilité du pouvoir local était engagée en termes de :

- respect de la loi sur les marchés publics, le cas échéant ;
- vérification de la correcte exécution de l'action proposée ;
- vérification de la correcte utilisation des moyens alloués (pièces justificatives).

En outre, il convenait de s'assurer que le partenaire revienne à la mise en œuvre de l'action validée et inscrite dans le plan dès que possible.

9. Focus sur les actions dont les enfants sont la cible

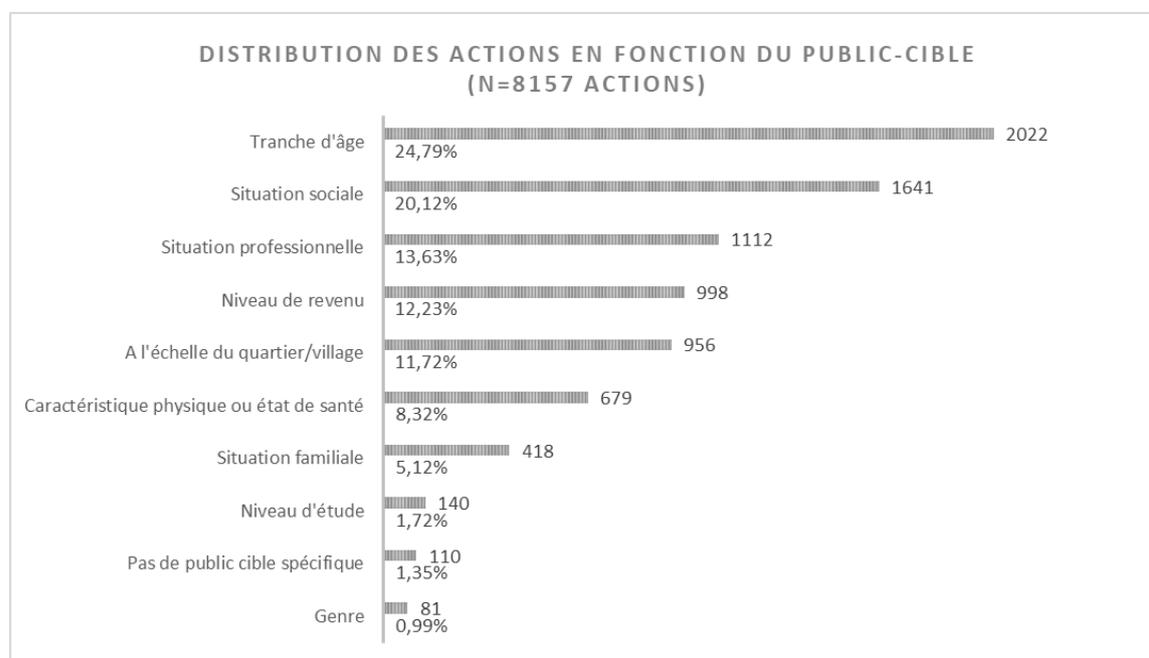
En Wallonie, le Plan d'actions relatif aux droits de l'enfant (PADE) 2020-2024 vise à améliorer les droits des enfants et des jeunes et à rencontrer les recommandations émises par le Comité des droits de l'enfant de l'ONU. Le PADE compte 50 mesures réparties en 3 axes : l'axe gouvernance et pilotage des politiques publiques ; l'axe communication – information – formation ; l'axe accès aux droits – lutte contre les inégalités.

La DiCS a dès lors souhaité opérer un focus²⁸ sur les actions mises en œuvre à travers le PCS pour le public jeune.

Différentes catégories d'âges sont ciblées par le PCS. Parmi les plus jeunes :

- les enfants de 0 à 3 ans
- les enfants de 3 à 12 ans
- les adolescents de 12 à 18 ans.

Le critère de l'âge est le critère de choix qui prévaut (avant la situation sociale) pour caractériser les publics ciblés dans une action :



En ce qui concerne les actions en faveur des jeunes, il y a 2 cas de figure :

- ✓ des actions qui visent spécifiquement des jeunes et/ou leurs parents :
 - 1.1.02²⁹ soutien scolaire solidaire
 - 1.1.03 soutien scolaire
 - 1.1.06 initiatives menées par des écoles de devoirs
 - 1.8.04 garde d'enfants dans le cadre du parcours d'intégration des parents
 - 1.8.06 garde occasionnelle d'enfants dans le cadre de démarches en ISP des parents (halte-garderie, maison de la petite enfance...)
 - 5.2.06 inclusion des enfants handicapés
 - 5.3.01 ateliers / activités de partage intergénérationnel (informatique, histoire locale, ...)
 - 5.6.02 espace-temps parentalité

²⁸ Ce "focus" vise à établir, dans un 1^{er} temps, le nombre et le type d'actions en faveur des enfants qui sont mises en œuvre afin d'approfondir, ensuite, certaines actions plus spécifiquement et, pourquoi pas, inciter les chefs de projet à ajouter des indicateurs ciblant les enfants (en lien avec le PADE).

²⁹ Voir dans le diagramme, en annexe, à quelles actions correspond la numérotation.

- 5.7.06 sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux
- 6.1.01 organisation/animation du Conseil consultatif (enfants, aînés, personnes handicapées, ...)

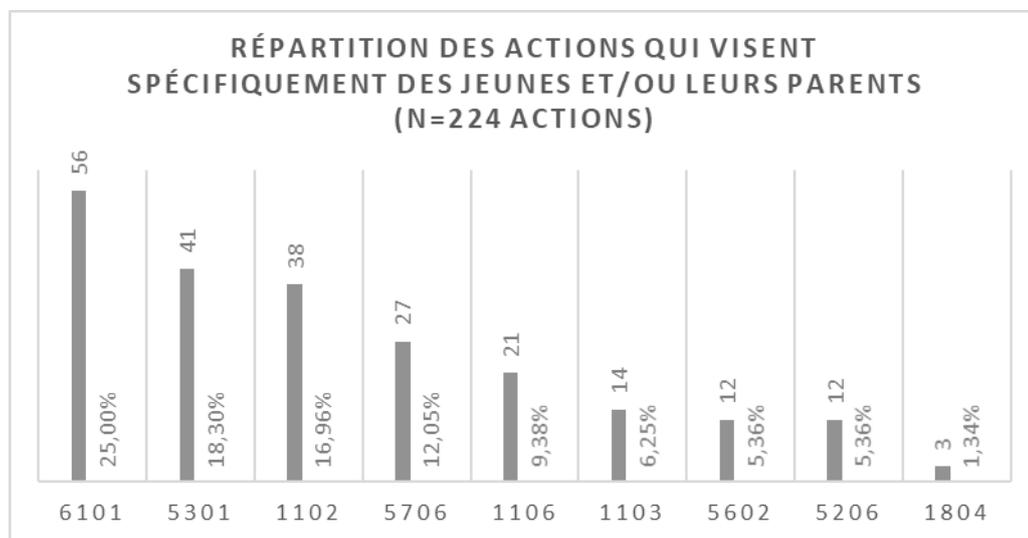
Autrement dit du soutien scolaire (3), de la garde d'enfants (2), de l'inclusion (1), du lien intergénérationnel (1), de la prévention (1) et de la participation (1).

En outre, 2 actions visent l'impulsion à la création d'infrastructures dont les enfants seront bénéficiaires une fois agréées :

- 1.1.01 école des devoirs 5 projets : 3 dans la province de Liège, 2 : Namur
- 1.8.01 garderie ponctuelle 5 projets : 3 : Liège, 1 : Hainaut, 1 : Namur

- ✓ des actions qui ne visent pas un public jeune en particulier mais que les chefs de projet ont choisi de cibler spécifiquement. Par exemple, aider des jeunes mineurs à trouver un logement, promouvoir le sport ou une alimentation saine auprès des enfants, prêter un vélo aux enfants, ...

La dizaine d'actions du 1^{er} cas de figure est mise en œuvre comme suit :



Grâce au financement PCS, ce sont les conseils consultatifs des jeunes (6.1.01) qui sont nettement les plus activés parmi les actions destinées aux jeunes (ou à leurs parents).

Parmi toutes les autres actions, 7 % (220) visent, entre autres, des jeunes :

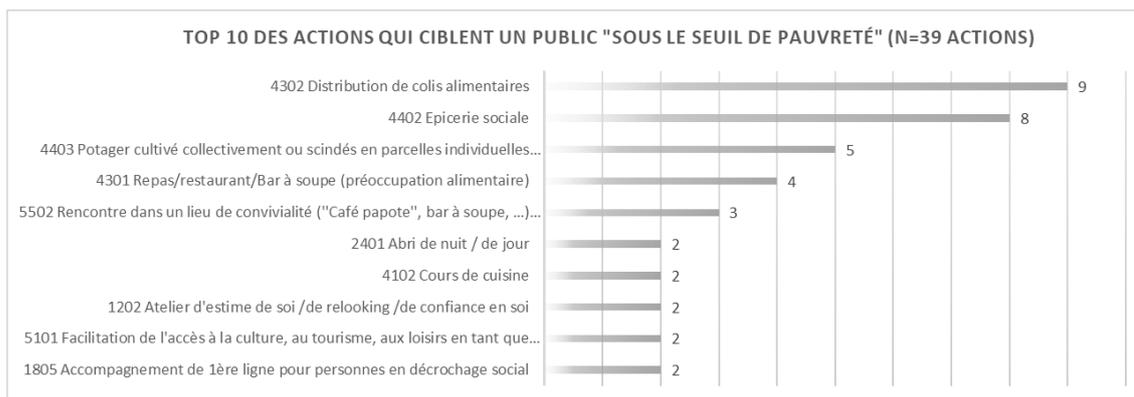
- Dans l'axe 1 **16** PCS répartis en 6 actions [1.2.01, 1.3.02 (4), 1.5.01 (4), 1.5.02 (5), 1.7.03, 1.8.05]
- Dans l'axe 2 **5** PCS répartis en 2 actions [2.5.02, 2.8.03 (3), 2.9.01]
- Dans l'axe 3 **60** PCS répartis en 14 actions [3.1.01, 3.1.02, 3.1.03, 3.1.04 (8), 3.1.05, 3.1.06 (8), 3.1.07 (23 dont 5 via l'article 20), 3.1.09 (3), 3.2.01 (2), 3.2.06 (2), 3.3.02 (3), 3.4.04, 3.4.05, 3.5.02 (5)]
- Dans l'axe 4 **13** PCS répartis en 4 actions [4.1.01, 4.1.02, 4.1.03 (7 dont 2 via l'article 20), 4.4.03 (4)]
- Dans l'axe 5 **82** PCS répartis en 16 actions [5.1.01 (2), 5.1.02 (2), 5.1.03 (3), 5.1.04 (8), 5.2.02, 5.2.03 (5), 5.2.04 (3), 5.2.05 (7), 5.3.02 (21), 5.4.01 (14), 5.5.01 (3 dont 1 via l'article 20), 5.5.02 (2 dont 1 via l'article 20), 5.5.04, 5.7.01 (7 dont 1 via l'article 20), 5.7.02 (2 dont 1 via l'article 20), 5.7.05]
- Dans l'axe 6 **31** PCS répartis en 8 actions [6.1.02, 6.1.03 (2), 6.1.04 (9), 6.2.01 (3), 6.2.02 (3), 6.3.04, 6.4.03 (9), 6.4.04 (3)]
- Dans l'axe 7 **13** PCS répartis en 8 actions [7.1.01 (3), 7.1.02 (2), 7.2.01, 7.3.01 (2), 7.3.02, 7.3.04, 7.3.05, 7.4.01 (2)]

10. Focus sur la pauvreté

Parmi les actions qui ont été signalées "en cours" en 2020, les chefs de projet déclarent qu'1/4 permettent de lutter contre la pauvreté. Néanmoins, parmi celles-ci, seules 22 % (66) ciblent spécifiquement des publics "sous le seuil de pauvreté". Elles sont réparties dans les différents axes mais les plus représentées parmi les actions en cours qui ciblent les publics sous le seuil de pauvreté concernent le droit à l'alimentation (besoin primaire) : la distribution de colis (9), l'épicerie sociale (8), le potager collectif (5), les repas / restaurant / bar à soupe (4).

Actions en cours qui ciblent des publics « sous le seuil de pauvreté »	Nombre actions
4.3.02 Distribution de colis alimentaires	9
4.4.02 Epicerie sociale	8
4.4.03 Potager cultivé collectivement ou scindés en parcelles individuelles (préoccupation alimentaire)	5
4.3.01 Repas/restaurant/Bar à soupe (préoccupation alimentaire)	4
5.5.02 Rencontre dans un lieu de convivialité ("Café papote", bar à soupe, ...) (Art.20)	3
5.1.01 Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur	2
2.4.01 Abri de nuit / de jour	2
1.8.05 Accompagnement de 1ère ligne pour personnes en décrochage social	2
2.1.04 Coaching individuel logement, aide à la recherche d'un logement	2
4.1.02 Cours de cuisine	2
1.2.02 Atelier d'estime de soi /de relooking /de confiance en soi	2
2.1.05 Aide individuelle à la recherche d'un logement	1
5.7.02 Accompagnement des personnes victimes de violence (Art.20)	1
2.4.01 Abri de nuit / de jour	1
3.2.02 Information sur les prestataires de la santé (qui fait quoi, 1/3 payant, ...) et sur les aides et dispositifs pour réduire les coûts santé	1
4.1.03 Alimentation saine et équilibrée (Art.20)	1
3.2.03 Travail de rue en santé (aspect individuel)	1
2.3.04 Atelier de restauration/transformation d'objets de récupération en vue d'équiper son logement	1
3.3.02 Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques	1
5.5.01 Activités de rencontre pour personnes isolées (Art.20)	1
3.3.02 Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques	1
4.1.03 Alimentation saine et équilibrée	1
3.3.02 Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques (Art.20)	1
4.2.03 Distribution gratuite d'invendus	1
7.4.01 Formation théorique au permis de conduire	1
2.3.03 Aide matérielle (type ressourcerie)	1
3.3.05 Parapharmacie solidaire	1
2.1.03 Atelier collectif de recherche de logement	1
3.5.01 Accompagnement d'urgence des sans-abri	1
5.1.02 Facilitation de la participation à des activités artistiques (chant, théâtre, ...) ou de loisirs	1
3.5.03 Hygiène de 1ère ligne	1
2.6.02 Atelier collectif en économie d'énergie pour publics précarisés	1
4.1.01 Campagne de promotion	1
3.1.07 Assuétudes (Art.20)	1
1.4.01 Formation préqualifiante	1
3.3.04 Médibus	1
Total	66

Top 10 des actions pauvreté :



Conclusion

L'année 2020 étant la première de la mise en œuvre du PCS 2020-2025, ce rapport d'activités se base également sur un premier état des lieux ex-ante.

Au total, **196 PCS**, soit 205 pouvoirs locaux concernés (puisque'il y a 5 associations de communes), ont été approuvés pour cette programmation, 26 de plus que pour le PCS 2014-2019 (170 plans pour 181 pouvoirs locaux).

Une particularité du PCS3 par rapport au PCS2, c'est que l'autorité locale qui coordonne le plan peut être soit la commune, soit le CPAS. Et on dénombre 168 plans coordonnés par le pouvoir communal (86 %), 28 par le CPAS (14 %).

Sur la base des prévisions budgétaires mentionnées dans les tableaux de bord, le PCS3 prévoit un budget total en 2020 de près de **40 millions d'€ (subside PCS + part communale minimale de 25% + subside complémentaire "article 20" + autres recettes)** dont 57 % proviennent de la Région wallonne. Pour ce qui concerne la subvention "Pouvoirs locaux", 37 PCS (communes de plus de 20.000 habitants) bénéficient de 58 % du montant total de l'enveloppe et les 158 autres communes (en général les plus petites) se répartissent les 42 % restants.

En cette année exceptionnelle de confinement, tout le budget affecté au PCS n'a pu être consommé (voir supra, subside PCS consommé à hauteur de 93% et article 20 à hauteur de 80%, selon les vérifications en cours). La majorité des dépenses ont trait aux frais de personnel (+/- 72 % pour 551 ETP). A noter également qu'en 2020, des recrutements de chefs de projet étaient en cours et que certains ont été mis en chômage partiel ou total pendant un certain nombre de mois tandis que le budget consacré aux actions (frais de fonctionnement et d'investissement) a également été affecté par le contexte particulier de 2020.

Les pouvoirs locaux sont tenus de cofinancer le plan à hauteur de 25 % du subside alloué, mais, dans les faits, la part communale devrait atteindre 30 % des recettes, ce qui témoigne de l'intérêt des villes et communes pour ce dispositif.

En 2020, 737 personnes travaillent pour les PCS, soit **551 ETP**. On compte 75% de femmes et 25% d'hommes. Beaucoup de travailleurs sont issus du secteur social avec un diplôme de sciences humaines.

A l'entame du plan, en 2020, **2.988 actions** étaient prévues dont 63 % ont été mises en œuvre en cours d'année. Dans un certain nombre de cas, il s'agit d'actions préexistantes dans la précédente programmation. On note que 32 % d'entre elles ne sont pas entamées ou encore suspendues, voire abandonnées (7%), la plupart du temps faute de partenaires, de publics cibles bien identifiés, de faisabilité non établie ex-ante.

Le PCS est centré sur le développement du lien social. En effet, c'est dans l'axe 5 "droit à l'épanouissement social, culturel et familial" que l'on dénombre 1/4 des actions. On constate que 81 % des actions sont des actions « individuelles » qui visent des particuliers tandis que 16 % sont des actions « collectives ou solidaires » qui reposent sur un « échange ». En outre, 76 actions sont des actions d'impulsion qui consistent à analyser la faisabilité d'une structure (école de devoir, maison médicale, ...), donner un coup de pouce au démarrage jusqu'à la reconnaissance ou l'agrégation pour laisser la place à un partenaire qui assurera la gestion par la suite.

Pour mettre en œuvre ces actions, les PCS recourent, en grande partie, à des **partenaires**, soit 769 partenaires qui portent les actions et 2.608 partenaires qui prennent une part active dans leur mise en œuvre ce qui permet aux PCS de renforcer leurs effectifs, d'atteindre de nouveaux publics (moins habituels ou à besoins spécifiques, de zones non accessibles, ...), de développer de nouvelles actions qui ne correspondent pas à leurs missions habituelles tout en apportant une plus-value au dispositif. Selon les tableaux de bord, 25 % des partenaires agissent dans le domaine social (14 %) ou de la santé (11%). 9 % des partenaires interviennent en emploi / travail et 8 % en logement.

Néanmoins, comme indiqué par ailleurs, cela ne signifie pas que ces partenaires ont pu accompagner effectivement des publics au travers d'actions en 2020 vu les restrictions de contacts découlant de la crise sanitaire.

La crise Covid a eu un impact indéniable sur la mise en œuvre du plan : l'engagement ou le remplacement de certains chefs de projet ont dû être retardés, d'autres ont été affectés à d'autres missions ; certaines actions, en particulier celles qui devaient accueillir du public, n'ont pu démarrer, ce qui a eu un impact également sur les partenaires. Dans certains territoires, le PCS a joué un rôle actif dans le soutien à la population en mettant en œuvre des actions « solidaires » telle que la confection et la distribution de masques ou encore les courses pour ceux qui ne pouvaient se déplacer.

Ce rapport d'activités est le premier traitement du nouveau tableau de bord. Il montre la richesse des informations récoltées mais leur exploitation est difficile car il y a encore une grande disparité dans les données fournies.

En effet, à l'analyse de la complétion du tableau de bord, des coachings par les agents de terrain de la DiCS, des rappels depuis 2019 pour inviter à une complétude rigoureuse de l'outil de suivi, on constate que certaines données chiffrées sont manquantes (ex. données ex-ante).

On note également parfois une incompréhension de la logique des indicateurs de réalisation, d'activités et de résultats, déjà maintes fois expliqués en formation (ex. résultats supérieurs aux indicateurs de réalisation comme davantage de personnes qui ont réussi leur permis de conduire que de personnes qui y ont été formées).

Tandis que certains ont sélectionné des actions qui correspondaient à des besoins identifiés et documentés, à des défis à relever prioritaires pour leur territoire, on constate que d'autres justifient, dans les commentaires, l'abandon d'une action en indiquant qu'il n'y a pas de besoin, pas de public qui attend une telle initiative, pas de budget, pas de partenaire, ... autrement dit, que l'action a été proposée sur une base intuitive et qu'une « étude de faisabilité » a été réalisée a posteriori.

Consciente de ces lacunes, la DiCS renforce son coaching facultatif envers les chefs de projet qui rencontrent le plus de difficultés et travaille à l'élaboration d'un tutoriel spécifique sur les indicateurs.

L'exercice a montré l'importance de l'état des lieux préalable qui aboutit, théoriquement à la pertinence et la faisabilité d'une action envisagée, met en évidence les opérateurs déjà présents sur le territoire, étudie la plus-value et l'impact que des actions peuvent avoir dans le champ de la cohésion sociale.

A la lumière des besoins apparus lors de la crise Covid, les chefs de projet auront certainement fort à faire pour actualiser leur état des lieux territorial et impliquer leurs équipes et partenaires pour contribuer à rendre la société, non seulement plus solidaire mais également plus équilibrée, et à ramener les citoyens sur le chemin d'une vie meilleure.

Annexes

Annexe 1 Liste des 196 pouvoirs locaux³⁰ qui ont introduit un PCS3 (2020-2025)

AISEAU-PRESLES	COUVIN	JEMEPPE-SUR-SAMBRE	RAMILLIES
AMAY	DALHEM	JODOIGNE	REBECQ
ANDENNE	DINANT	JUPRELLE	RIXENSART
ANDERLUES	DISON	JURBISE	ROCHFORT
ANHEE	DOISCHE	LA BRUYERE	RUMES
ANS	DOUR	LA HULPE	SAINTE-ODE
ANTOING	DURBUY	LA LOUVIERE	SAINT-GEORGES-SUR-MEUSE
ARLON	ECAUSSINNES	LEGLISE	SAINT-LEGER
ASSESE	ENGHIEN	LENS	SAINT-GHISLAIN
ATH	ENGIS	LES BONS VILLERS	SAINT-HUBERT
ATTERT	ERQUELINNES	LESSINES	SAINT-NICOLAS
AUBANGE	ESNEUX	LEUZE-EN-HAINAUT	SAMBREVILLE
AWANS	ESTAIMPUIS	LIBIN	SENEFFE
AYWAILLE	ESTINNES	LIBRAMONT-CHEVIGNY	SERAING
BASSENGE	FARCIENNES	LIEGE	SILLY
BASTOGNE	FAUVILLERS	LIERNEUX	SIVRY-RANCE
BEAUMONT	FLEMALLE	LIMBOURG	SOIGNIES
BEAURAING	FLERON	LINCENT	SOMBREFFE
BEAUVECHAIN	FLEURUS	LOBBES	SOUMAGNE
BELOEIL	FLOBECQ	MALMEDY	SPA
BERNISSART	FLOREFFE	MANAGE	SPRIMONT
BERTRIX	FLORENNES	MARCHE-EN-FAMENNE	STAVELOT
BEYNE-HEUSAY	FLORENVILLE	MARCHIN	TELLIN
BIEVRE	FONTAINE-L'EVEQUE	MARTELANGE	TENNEVILLE
BINCHE	FOSES-LA-VILLE	METTET	THEUX
BLEGNY	FRAMERIES	MOMIGNIES	THIMISTER-CLERMONT
BOUILLON	FRASNES-LEZ-ANVAING	MONS	THUIN
BOUSSU	FROIDCHAPELLE	MONTIGNY-LE-TILLEUL	TOURNAI
BRAINE-LE-CHÂTEAU	GEMBLOUX	MORLANWELZ	TROOZ
BRAINE-LE-COMTE	GENAPPE	MOUSCRON	TUBIZE
BRAIVES	GERPINNES	MUSSON	VAUX-SUR-SURE
BRUGELETTE	GESVES	NAMUR	VERLAINE
BRUNHAUT	GOUVY	NEUFCHATEAU	VERVIERS
CELLES	GRACE-HOLLOGNE	NEUPRE	VIELSALM
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT	HABAY-LA-NEUVE	NIVELLES	VILLERS-LA-VILLE
CHARLEROI	HAM-SUR-HEURE-NALINNES	ONHAYE	VILLERS-LE-BOUILLET
CHASTRE	HAMOIS	ORP-JAUCHE	VIROINVAL
CHATELET	HANNUT	OTTIGNIES-LLN	VIRTON
CHAUDFONTAINE	HASTIERE-LAUAUX	OUPEYE	WISE
CHAUMONT-GISTOUX	HAVELANGE	PALISEUL	VRESSE-SUR-SEMOIS
CHIEVRES	HERSTAL	PECQ	WALCOURT
CHIMAY	HERVE	PEPINSTER	WALHAIN
CHINY	HONNELLES	PERUWELZ	WANZE
CINEY	HOTTON	PHILIPPEVILLE	WAREMME
CLAVIER	HOUYET	PLOMBIERES	WASSEIGES
COLFONTAINE	HUY	PONT-A-CELLES	WAVRE
COMBLAIN-AU-PONT	INCOURT	QUAREGNON	WELKENRAEDT
COMINES-WARNETON	ITTRE	QUEVY	WELLIN
COURCELLES	JALHAY	QUIEVRAIN	YVOIR

³⁰ Après 1 an, Musson a sollicité le retrait du dispositif

Liste des 125 pouvoirs locaux bénéficiant de la subvention Article 20

Aiseau-Presles	Esneux	Pepinster
Amay	Farciennes	Péruwelz
Andenne	Fauvillers	Philippeville
Anderlues	Flémalle	Pont-à-Celles
Ans	Fleurus	Quaregnon
Antoing	Flobecq	Quiévrain
Arlon	Floreffe	Ramillies
Assesse	Florennes	Rebecq
Ath	Fontaine-l'Evêque	Rochefort
Aubange	Fosses-la-ville	Rumes
Aywaille	Frameries	Saint-Georges-sur-Meuse
Bassenge	Froidchapelle	Saint-Ghislain
Bastogne	Gembloux	Saint-Nicolas
Beaumont	Gesves	Sainte-Ode
Beauvechain	Grâce-Hollogne	Sambreville
Beloeil	Hannut	Seraing
Bernissart	Hastière	Sivry-Rance
Bertrix	Herstal	Soignies
Beyne-Heusay	Herve	Soumagne
Binche	Honnelles	Spa
Blegny	Hotton	Stavelot
Bouillon	Huy	Theux
Boussu	Jemeppe-sur-Sambre	Thimister-Clermont
Brunehaut	Jodoigne	Thuin
Chapelle-lez-Herlaimont	La Louvière	Tournai
Charleroi	Lens	Tubize
Chastre	Leuze-en-Hainaut	Vaux-sur-Sûre
Châtelet	Liège	Verlaine
Chaumont-Gistoux	Lobbès	Verviers
Chièvres	Léglise	Viroinval
Chimay	Malmédy	Virton
Ciney	Manage	Visé
Clavier	Marchin	Vresse-sur-Semois
Colfontaine	Martelange	Wanze
Comblain-au-Pont	Momignies	Waremme
Comines-Warneton	Mons	Wavre
Courcelles	Morlanwelz	Yvoir
Couvin	Mouscron	
Dinant	Namur	
Dison	Neufchâteau	
Doische	Nivelles	
Dour	Ottignies – Louvain-la-Neuve	
Durbuy	Oupeye	
Erquelinnes	Paliseul	

Annexe 2 Diagramme des actions éligibles début 2020

 Action luttant contre la pauvreté

 Action pouvant lutter contre la pauvreté selon le public cible

Axe 1 : Le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale
Favoriser l'accès au travail, à la formation, à l'apprentissage et à l'insertion sociale

Thématique 1.1	Thématique 1.2	Thématique 1.3	Thématique 1.4	Thématique 1.5	Thématique 1.6	Thématique 1.7	Thématique 1.8
Apprentissage de base / prérequis	Préparation à l'entrée en formation / à la mise à l'emploi	Aide à l'orientation	Formation	Aide à la recherche d'emploi	Expérience à l'emploi	Prospection employeurs potentiels	Services facilitateurs
<i>Favoriser l'acquisition de connaissances de base</i>	<i>Resocialiser des publics très éloignés de l'emploi</i>	<i>Informar, aider à identifier son projet personnel et orienter vers les services adéquats</i>	<i>Procurer des connaissances / compétences préqualifiantes et qualifiantes</i>	<i>Procurer des outils nécessaires pour la recherche d'emploi</i>	<i>Procurer une expérience professionnelle (rémunérée ou non)</i>	<i>Favoriser la mise à l'emploi au départ des chercheurs d'emploi</i>	<i>Créer un cadre propice / nécessaire pour les démarches en ISP</i>
Action 1.1.01	Action 1.2.01	Action 1.3.01	Action 1.4.01	Action 1.5.01	Action 1.6.01	Action 1.7.01	Action 1.8.01
Ecole de devoirs	Atelier de resocialisation	Permanence emploi (guichet information,...)	Formation préqualifiante	Aide individuelle à la rédaction de CV, lettre de motivation, ...	Mise à l'emploi de publics spécifiques (personnes handicapées, anciens détenus, toxicomanes,...)	Information des employeurs potentiels	Garderie ponctuelle
<i>Impulser une école de devoirs soutenant l'apprentissage des enfants jusqu'à l'obtention de son agrément</i>	<i>Ré-apprendre les règles de la vie sociale à un public en décrochage</i>	<i>Informar le public dans sa recherche d'emploi et de formation (hors dispositif pré-existant)</i>	<i>Former aux prérequis en vue d'une formation qualifiante</i>	<i>Accompagner et aider à déposer une candidature (hors dispositif pré-existant)</i>	<i>Procurer une mise à l'emploi encadrée (projet d'économie sociale, ...)</i>	<i>Sensibiliser aux aides, dispositifs liés à l'engagement de certains publics</i>	<i>Impulser la création d'un service de garderie ponctuelle</i>
Action 1.1.02	Action 1.2.02	Action 1.3.02	Action 1.4.02	Action 1.5.02	Action 1.6.02	Action 1.7.02	Action 1.8.02
Soutien scolaire solidaire	Atelier d'estime de soi / de relooking / de confiance en soi	Salon de l'emploi	Formation professionnelle qualifiante	Atelier d'aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, ...	Maintien à l'emploi	Sensibilisation à la mobilité	Atelier CV mobilité (pour demandeurs d'emploi sans permis)
<i>Mobiliser des bénévoles pour apporter de l'aide à la réalisation des travaux scolaires (hors subvention EDD et hors cadre scolaire)</i>	<i>Augmenter la confiance en soi des participants</i>	<i>Proposer l'accès à tous les services en un seul lieu</i>	<i>Former à des compétences débouchant sur une reconnaissance validée</i>	<i>Fournir les clés et les lignes directrices pour déposer une candidature</i>	<i>Accompagner des publics fragilisés à maintenir leur emploi et éviter le décrochage</i>	<i>Sensibiliser des employeurs à la mobilité multimodale et/ou la mise en place de solutions alternatives</i>	<i>Démontrer à un employeur que la possession d'une voiture n'est pas nécessaire pour être mobile et employable</i>
Action 1.1.03		Action 1.3.03	Action 1.4.03	Action 1.5.03		Action 1.7.03	Action 1.8.03
Soutien scolaire		Coaching / orientation (projet professionnel)	Formation par la mise au travail (type CISP, régie des quartiers,...)	Encadrement au niveau du suivi des démarches entre 2 RDV Forem		Recherches de places de stages et emplois	Prêt de vêtements pour entretien d'embauche
<i>Apporter de l'aide à la réalisation des travaux scolaires (hors subvention EDD et hors cadre scolaire)</i>		<i>Permettre d'identifier l'emploi ciblé et le chemin pour y arriver</i>	<i>Former à des compétences directement mobilisables</i>	<i>Permettre aux demandeurs d'emploi de respecter les démarches préconisées par le Forem</i>		<i>Négocier des places de stages et/ou des mises à l'emploi</i>	<i>Permettre au candidat de se présenter dans la tenue adéquate</i>
Action 1.1.04		Action 1.3.04	Action 1.4.04	Action 1.5.04		Action 1.7.04	Action 1.8.04
Alphabétisation		Atelier sur le parcours d'insertion et les services d'aide à l'emploi / formation (qui fait quoi? Forem, CPAS, ...)	Régie des quartiers	Simulation d'entretien d'embauche		Contact avec les entreprises locales pour identifier leurs besoins en termes d'emplois	Garde d'enfants dans le cadre du parcours d'intégration des parents - ARTICLE 20
<i>Enseigner les bases de la lecture et de l'écriture</i>		<i>Expliquer le rôle des services qui interviennent dans le processus d'un parcours d'insertion</i>	<i>Impulser la création d'une régie des quartiers</i>	<i>Permettre de s'entraîner et se préparer à un entretien d'embauche (hors dispositif pré-existant)</i>		<i>Identifier les besoins quantitatifs et qualitatifs des employeurs</i>	<i>Organiser un service de garde d'enfants innovant pour permettre à des parents de se former dans le cadre de leur parcours d'intégration</i>
Action 1.1.05		Action 1.3.05		Action 1.5.05			Action 1.8.05
Français langue étrangère		Tutorat volontaire		Organisation de rencontres demandeurs d'emploi - employeurs (job-dating, speed meeting, ...)			Accompagnement de 1 ^{ère} ligne pour personne en décrochage social
<i>Enseigner les bases du français à des personnes d'origine étrangère</i>		<i>Expliquer son métier à un jeune / personne en reconversion pour l'aider à affiner son projet professionnel</i>		<i>S'exercer à des entretiens d'embauche réels</i>			<i>Permettre l'insertion sociale de personnes en difficulté via un accompagnement individualisé</i>
Action 1.1.06							
Initiatives menées par des écoles de devoirs - ARTICLE 20							
<i>Permettre aux écoles de devoirs de proposer des actions innovantes d'apprentissage</i>							

Axe 2 : Le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté
Favoriser l'accès au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et un cadre de vie adapté

Thématique 2.1	Thématique 2.2	Thématique 2.3	Thématique 2.4	Thématique 2.5	Thématique 2.6	Thématique 2.7	Thématique 2.8	Thématique 2.9
Recherche de logement	Durabilité du (re)logement	Aide matérielle et logistique	Logements d'urgence et/ou temporaire	Habitat pour personnes à besoins spécifiques	Economie / réduction d'énergie	Economie / réduction d'eau	Embellissement extérieur des logements et des quartiers	Bon voisinage
Procurer les "outils" nécessaires à la recherche d'un logement	Favoriser la durabilité du (re)logement	Procurer une aide matérielle / logistique dans le cadre d'un relogement	Procurer une solution temporaire de logements en urgence	Rechercher et proposer des solutions d'habitat alternatif pour pers à besoins spécifiques	Procurer des solutions pour diminuer la facture énergétique	Lutter contre le gaspillage et diminuer la facture d'eau	Favoriser l'embellissement extérieur des logements, jardins, quartiers	Favoriser le bon voisinage
Action 2.1.01	Action 2.2.01	Action 2.3.01	Action 2.4.01	Action 2.5.01	Action 2.6.01	Action 2.7.01	Action 2.8.01	Action 2.9.01
Permanence logement (guichet information,...)	Education des locataires à garder son logement (pédagogie d'habiter, payer loyer, aérer, ...)	Aide au déménagement	Abri de nuit / de jour	Etude de projets (habitat groupé, alternatif, Community land trust, Abbeyfield,...)	Coaching personnalisé en économie d'énergie	Coaching personnalisé en économie d'eau	Fleurissement des quartiers "gris" en continu et durablement	Création d'un esprit de solidarité entre voisins
Informier le public sur le logement en général (hors dispositif pré-existant)	Eduquer à la gestion de son logement en bon père de famille et aux règles en vigueur (hors dispositif pré-existant)	Permettre de déménager de manière organisée	Procurer un abri pour la nuit et/ou pour la journée	Prospecter de nouvelles pistes d'habitat en fonction de besoins spécifiques	Apporter des conseils pour économiser l'énergie et réduire ses charges	Apporter des coachings personnalisés pour personnes précarisées pour économiser l'eau et diminuer sa facture	Encourager pépiniéristes / maraichers à donner des surplus pour le fleurissement des quartiers à des personnes qui les entretiennent (sur candidature)	Favoriser la rencontre et l'entraide entre voisins
Action 2.1.02	Action 2.2.02	Action 2.3.02	Action 2.4.02	Action 2.5.02	Action 2.6.02	Action 2.7.02	Action 2.8.02	Action 2.9.02
Salon logement	Suivi individuel de ménages en difficulté dans leur logement	Aide à la rénovation et petits travaux d'aménagement	Gestion des logements de transit/ d'insertion/ d'urgence/ alternatifs	Autonomie des jeunes par le logement	Atelier collectif en économie d'énergie pour publics précarisés	Atelier collectif en économie d'eau pour personnes précarisées	Petits aménagements en continu et durablement	Education à la vie communautaire
Proposer l'accès à tous les services utiles dans le cadre d'une recherche de logement en un seul lieu	Accompagner des ménages confrontés à une difficulté et le cas échéant, les mettre en lien avec les services adéquats (hors dispositif pré-existant)	Améliorer le confort et la qualité de vie dans le logement	Assurer la gestion administrative et sociale des logements (baux, renoms, états des lieux, suivi des locataires,...)	Accompagner et encadrer des jeunes vers l'autonomie en leur procurant un logement	Sensibiliser pour économiser l'énergie et réduire ses factures	Sensibiliser pour économiser l'eau	Impliquer les habitants dans des petits aménagements de rue, de quartier, de village, ...	Eduquer à la vie communautaire et encourager le respect entre voisins
Action 2.1.03	Action 2.2.03	Action 2.3.03			Action 2.6.03	Action 2.7.03	Action 2.8.03	Action 2.9.03
Atelier collectif de recherche de logement	Médiation/conciliation locataires/propriétaires	Aide matérielle (type ressource) (Permettre de se procurer gratuitement ou à prix modique des biens utiles pour le logement (meuble, électro, lampe, matériel de construction, ...))			Changeement de fournisseur	Récolte d'eau de pluie	Respect et propreté des quartiers en continu et durablement	Médiation/conciliation (de quartier, interculturelle,...) et résolution de conflits
Accompagner les candidats locataires dans leur recherche de logement	Prévenir une intervention en justice				Apporter une aide individuelle pour analyser le marché et changer de fournisseur	Réfléchir et mettre en place collectivement un système de récolte d'eau pour des projets de quartier	Eduquer à la propreté et au respect des aménagements de quartier, plantations, mobiliers,...	Prévenir les conflits et/ou intervenir en vue de leur apaisement
Action 2.1.04	Action 2.2.04	Action 2.3.04			Action 2.6.04			
Coaching individuel logement, aide à la recherche d'un logement	Aide au maintien à domicile (des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie)	Atelier de restauration/transformation d'objets de récupération en vue d'équiper son logement			Achat groupé			
Définir le projet de logement, identifier le logement cible raisonnable et le chemin pour y arriver et/ou accompagner les candidats locataires dans leur recherche	Favoriser le maintien dans le logement en termes d'aménagements et/ou de prise en charge	Permettre aux personnes de concevoir un objet d'ameublement pour leur logement			Encourager des achats groupés d'énergie à destination de publics précarisés pour réduire ses charges			
Action 2.1.05	Action 2.2.05							
Aide individuelle à la recherche d'un logement	Agence immobilière sociale							
Accompagner les candidats locataires dans leur recherche de logement	Impulser la création d'une AIS							
Action 2.1.06	Action 2.2.06							
Mise en relation de l'offre et de la demande de logement	APL							
Créer et gérer une base de données de logements disponibles sur le territoire couvert	Impulser la création d'une APL							
Action 2.1.07								
Atelier collectif thématique logement								
Informier le public sur le logement au départ de thématiques précises								

Axe 3 : Le droit à la santé				
Favoriser l'accès à la santé				
Thématique 3.1	Thématique 3.2	Thématique 3.3	Thématique 3.4	Thématique 3.5
Promotion de la santé à partir de thématiques spécifiques de manière continue et sur le long terme	Information, sensibilisation sur la santé	Accès aux soins et traitements	Soutien à ceux dont la santé est altérée et à leurs proches	Urgence sociale --> santé
Promouvoir des attitudes saines et préventives sur des pathologies ou risques ciblés	Informier, sensibiliser conseiller sur la santé de manière collective et/ou individuelle	Favoriser l'accès aux soins et aux traitements de la maladie pour une meilleure santé (physique et mentale)	Apporter une aide aux personnes malades, accidentées, handicapées, dépendantes et à leurs proches	Procurer une solution temporaire et d'urgence face à un problème de santé
Action 3.1.01	Action 3.2.01	Action 3.3.01	Action 3.4.01	Action 3.5.01
Hygiène (en lien notamment avec la présence d'animaux à domicile)	Permanence santé (guichet information,...)	Maison médicale / Centre médical	Mise en place de techniques et/ou d'activités de soutien psychologique (groupes de parole, Alzheimer café, esthétique sociale, ...)	Accompagnement d'urgence de sans-abri
Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques liés à l'hygiène à travers des tracts, conférences, ateliers, ...	Informier le public sur la santé en général (hors dispositif pré-existant)	Impulser la création de maisons médicales / centres médicaux	Proposer des techniques/activités pour des personnes en souffrance psychologique et leurs proches	Apporter une aide d'urgence aux sans-abri
Action 3.1.02	Action 3.2.02	Action 3.3.02	Action 3.4.02	Action 3.5.02
Stress	Information sur les prestataires de la santé (qui fait quoi, 1/3 payant, ...) et sur les aides et dispositifs pour réduire les coûts santé	Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques (d'origine étrangère, précarisés, handicapés, dépendantes, prostituées, en état de choc, ...)	Accompagnement individuel des personnes dépendantes, en perte d'autonomie	Plan grand froid / canicule pour personnes vulnérables (âgés, bébés, ...)
Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques liés au stress à travers des tracts, conférences, ateliers, ...	Informier sur les prestataires et les services qu'ils rendent et sur les aides et dispositifs qui permettent de réduire le coût des soins pour certains publics	Faciliter l'accès en mettant la demande en relation avec l'offre et/ou permettre un suivi thérapeutique pour certains publics	Accompagner les personnes dépendantes (hors dispositif pré-existant)	Procurer une aide d'urgence en cas de situation climatique extrême
Action 3.1.03	Action 3.2.03	Action 3.3.03	Action 3.4.03	Action 3.5.03
Chutes	Travail de rue en santé (aspect individuel)	Détection des besoins de soins à domicile	Entraide à l'égard des personnes peu mobiles (courses médicales, hospitalisation, ...)	Hygiène de 1ère ligne
Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques liés aux chutes à travers des tracts, conférences, ateliers, ...	Proposer un service de proximité pour certains publics pour checker leur état de santé et les informer (infirmières de rue, psy de rue, ...)	Favoriser le service de soins à domicile	Mobiliser des bénévoles qui réalisent par exemple des courses médicales pour des personnes immobilisées chez elles	Procurer des solutions d'aide en matière d'hygiène (douches mobiles, laverie mobile,...)
Action 3.1.04	Action 3.2.04	Action 3.3.04	Action 3.4.04	
Surpoids, obésité	Sensibilisation à la santé (au sens large) à domicile	Médirbus	Soutien individuel aux proches de personnes dépendantes (alcool, drogue, médicament, jeu, ...)	
Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques liés au surpoids à travers des tracts, conférences, ateliers, ...	Favoriser l'information personnalisée et des conseils à domicile	Favoriser la décentralisation de la médecine générale et des soins infirmiers	Accompagner les proches de personnes dépendantes (hors dispositif pré-existant)	
Action 3.1.05	Action 3.2.05	Action 3.3.05	Action 3.4.05	
Maladies graves et dégénératives (cardio-vasculaires, cancer, Alzheimer, maladies orphelines...)	Life box	Parapharmacie solidaire	Répit pour les proches de personnes handicapées, malades, ... qui nécessitent une présence constante	
Sensibiliser, informer, communiquer sur les maladies graves et dégénératives et les aides possibles à travers des tracts, conférences, ateliers, ...	Distribuer la life box et informer quant à son utilité	Inciter les prestataires de santé et/ou les pharmacies à créer un comptoir solidaire de produits pharmaceutiques (pansements, crème solaire, hygiène féminine, échantillons,...)	Proposer un service de répit pour permettre aux proches de personnes handicapées / malades de souffler	
Action 3.1.06	Action 3.2.06	Action 3.3.06	Action 3.4.06	
IST (MST)	Salon de la santé	Dépistage gratuit	Formation d'aïdants	
Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques liés aux IST à travers des tracts, conférences, ateliers, ...	Proposer l'accès à tous les services de la santé en un seul lieu (sans caractère commercial)	Amener des prestataires de santé à proposer des dépistages gratuits	Former des aidants proches/aidants volontaires aux réalités des personnes dépendantes, handicapées, ...	
Action 3.1.07			Action 3.4.07	
Assuétudes			"Répit" solidaire	
Sensibiliser, informer, communiquer sur les risques liés aux assuétudes à travers des tracts, conférences, ateliers, ...			Permettre aux proches de souffler grâce à des bénévoles	
Action 3.1.08				
Suicide				
Sensibiliser, informer, communiquer sur la prévention au suicide à travers des tracts, conférences, ateliers, ...				
Action 3.1.09				
Médecine préventive				
Sensibiliser, informer, communiquer sur la nécessité d'avoir un comportement préventif en terme de santé (mammographie, soins buccodentaires, dépistage du diabète,...)				

Axe 4 : Le droit à l'alimentation Favoriser l'accès à l'alimentation			
Thématique 4.1	Thématique 4.2	Thématique 4.3	Thématique 4.4
Alimentation saine et diversifiée	Gaspiage alimentaire	Aide de première ligne	Alimentation à moindre coût
<i>Sensibiliser et proposer une aide pour une alimentation saine et diversifiée</i>	<i>Lutter contre le gaspiage alimentaire</i>	<i>Procurer une aide alimentaire d'urgence à des publics précaires</i>	<i>Procurer une aide alimentaire</i>
Action 4.1.01	Action 4.2.01	Action 4.3.01	Action 4.4.01
Campagne de promotion	Gestion des achats alimentaires	Repas/restaurant/Bar à soupe (préoccupation alimentaire)	Création d'une épicerie sociale
<i>Sensibiliser et informer sur les techniques de conservation des aliments (hygiène, chaîne du froid, provenance, traçabilité, ...)</i>	<i>Apprendre à gérer un budget mensuel, hebdomadaire en fonction des besoins de son ménage et ses capacités de stockage</i>	<i>Procurer une aide alimentaire via la distribution de repas</i>	<i>Impulser la création d'une épicerie sociale</i>
Action 4.1.02	Action 4.2.02	Action 4.3.02	Action 4.4.02
Cours de cuisine	Cours d'accompagnement des restes	Distribution de colis alimentaires	Epicerie sociale
<i>Apprendre à utiliser les produits alimentaires reçus via les colis ou susceptibles de s'y trouver ou issus d'un potager collectif</i>	<i>Apprendre à utiliser les restes</i>	<i>Procurer une aide alimentaire via la distribution de colis alimentaires</i>	<i>Procurer une aide alimentaire via une épicerie sociale</i>
Action 4.1.03	Action 4.2.03		Action 4.4.03
Alimentation saine et équilibrée	Distribution gratuite d'inventus		Potager cultivé collectivement ou scindés en parcelles individuelles (préoccupation alimentaire)
<i>Sensibiliser, informer et communiquer sur l'importance d'avoir une alimentation saine et équilibrée à travers des tracts, conférences, ateliers, ...</i>	<i>Sensibiliser les commerçants (dont ambulants : surplus des marchés) à la mise à disposition des inventus à consommer rapidement</i>		<i>Procurer une aide alimentaire via la récolte des produits du potager</i>
	Action 4.2.04		Action 4.4.04
	Donnerie alimentaire (ex : frigo partagé, ...)		Incrovables comestibles
	<i>Faire profiter d'autres personnes de son surplus alimentaire plutôt que de jeter</i>		<i>Promouvoir l'agriculture (urbaine) participative en invitant à planter là où c'est autorisé et à mettre les récoltes en partage</i>
			Action 4.4.05
			Don de surplus du potager ou du verger à un service / organisation
			<i>Partager les surplus de sa récolte personnelle pour un public précaire</i>
			Action 4.4.06
			Elevage collectif (type poulailler, préoccupation alimentaire)
			<i>Soutenir la création d'un élevage de quartier et distribution des produits pour les publics précaires (des œufs par exemple)</i>
			Action 4.4.07
			Achat groupé
			<i>Démarcher pour proposer l'achat groupé de denrées et diminuer le coût</i>
			Action 4.4.08
			Recettes pour 1,33 € à l'entrée des magasins
			<i>Inciter les magasins à fournir des idées de recettes avec les produits en promotion ou à consommer rapidement</i>
			Action 4.4.09
			"Café suspendu" (frites, pizza, ...)
			<i>Inciter l'horeca (et leurs clients) à payer des consommations (boissons chaudes, repas) en tout ou en partie pour des personnes dans le besoin</i>

Axe 5 : Le droit à l'épanouissement culturel, social et familial
Favoriser l'accès à un épanouissement culturel, social et familial / renforcer la solidarité entre citoyens

Thématique 5.1	Thématique 5.2	Thématique 5.3	Thématique 5.4	Thématique 5.5	Thématique 5.6	Thématique 5.7
Culture, tourisme, loisirs, sport pour publics spécifiques	Dialogue interculturel, gestion de la diversité	Dialogue intergénérationnel	Vie de quartier	Intégration des personnes seules et lutte contre l'isolement	Information et soutien aux familles	Lutte contre la violence (notamment intra familiale) et la maltraitance
Procurer un accès facilité à des activités culturelles, touristiques, de loisirs, récréatives, sportives, ...	Favoriser l'intégration	Susciter l'échange avec et entre les citoyens	Favoriser la convivialité et le lien social	Rompres l'isolement des personnes seules	Proposer un répit aux proches	Prévenir la violence notamment intra familiale et la maltraitance
Action 5.1.01	Action 5.2.01	Action 5.3.01	Action 5.4.01	Action 5.5.01	Action 5.6.01	Action 5.7.01
Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur	Présentation ciblée de la commune en fonction de publics spécifiques	Ateliers / activités de partage intergénérationnel (informatique, histoire locale, ...)	Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance	Activités de rencontre pour personnes isolées	Détection des besoins d'aide à domicile	Sensibilisation des personnes à risque (victimes potentielles): femmes, enfants, personnes âgées, ...
Procurer un accès à la culture et au tourisme pour des publics ciblés (transport, délocalisation de spectacles, sensibilisation des lieux de spectacles, ...)	Faire découvrir la commune et les services en vue de l'intégration de nouveaux habitants à besoins spécifiques	Susciter les échanges entre générations différentes (hors liens familiaux)	Organiser des activités qui travaillent la convivialité et l'entraide de manière permanente/continue	Organiser des activités pour les personnes seules	Orienter et accompagner les personnes qui ont besoin d'être soulagées ou niveau des tâches ménagères	Sensibiliser aux différentes formes de violence et aux solutions existantes
Action 5.1.02	Action 5.2.02	Action 5.3.02	Action 5.4.02	Action 5.5.02	Action 5.6.02	Action 5.7.02
Facilitation de la participation à des activités artistiques (chant, théâtre, ...) ou de loisirs	Découverte des quartiers	Ateliers/activités au sein des maisons de repos et lieux d'accueil de personnes âgées (jeux, chants, ...)	Création d'un lieu de rencontre et de convivialité (maison de village, ...)	Rencontre dans un lieu de convivialité ("Café papote", bar à soupe, ...)	Espace-temps parentalité	Accompagnement des personnes victimes de violence
Faciliter la participation à une activité musicale, artistique, ... pour des publics ciblés	Faire découvrir les services d'un quartier/village par une cartographie et/ou une visite adoptée à des publics ciblés	Amener un public jeune au sein des maisons de repos et susciter l'échange avec les pensionnaires	Impulser la création d'un lieu de convivialité	Favoriser la rencontre autour "d'un en-cas"	Proposer des moments d'échange et/ou des solutions aux problèmes de parentalité	Amener les personnes à risque à reconnaître leur statut de victime et les accompagner
Action 5.1.03	Action 5.2.03	Action 5.3.03	Action 5.4.03	Action 5.5.03	Action 5.6.03	Action 5.7.03
Facilitation de l'accès au sport en tant que spectateur	Ateliers / activités interculturelles (cuisine, contes, musique, traditions, ...)	Un "banc" pour écouter les aînés	Création de comités de quartier	Animal de compagnie	Répit pour aidants/aidés	Sensibilisation et accompagnement des auteurs de violence
Procurer un accès au sport en tant que spectateur pour des publics ciblés	Encourager l'échange entre publics de provenances diverses	Externaliser la rencontre entre personnes âgées et autres citoyens dans des lieux ouverts par exemple via un banc itinérant	Favoriser la création de comités de quartier	Identifier les personnes à qui un animal de compagnie apporterait un bien-être pour rompre la solitude et les mettre en contact avec un refuge	Proposer aux aidants et/ou aidés une activité en dehors du milieu de vie habituel	Amener les auteurs de violence à reconnaître leur statut et les accompagner vers des solutions
Action 5.1.04	Action 5.2.04			Action 5.5.04		Action 5.7.04
Facilitation de l'accès au sport en tant que participant	Ateliers/activités en lien avec le respect de la diversité (genre, religion, culture, origine sociale, vestimentaire, ...)			Salon des aînés		Casiers / consignes pour SDF
Procurer un accès au sport en tant que participant pour des publics ciblés	Encourager l'échange entre publics de milieux ou confessions diverses			Informar des droits et activités spécifiques aux aînés		Eviter la violence et le vol
	Action 5.2.05			Action 5.5.05		Action 5.7.05
	Sensibilisation à la différence			Rencontres / échanges entre personnes isolées et bénévoles		Sensibilisation de travailleurs de proximité à la détection des signaux de violence
	Susciter la rencontre afin de lutter contre les préjugés			Donner de son temps à des personnes isolées		Sensibiliser les travailleurs de proximité (travailleurs sociaux, infirmiers, ...) à la détection des signaux de violence
	Action 5.2.06					Action 5.7.06
	Inclusion des enfants handicapés ARTICLE 20					Sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux
	Mettre en œuvre des initiatives d'inclusion des enfants handicapés					Sensibiliser les jeunes sur les risques liés à l'utilisation des réseaux sociaux

Axe 6 : Le droit à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication

Favoriser l'accès à la participation citoyenne et démocratique, aux technologies de l'information et de la communication

Thématique 6.1	Thématique 6.2	Thématique 6.3	Thématique 6.4
Citoyenneté / Conscientisation	Participation et engagement	Economie solidaire	Accès aux nouvelles technologies
<i>Impliquer les citoyens acteurs de la société</i>	<i>Encourager à l'implication bénévole</i>	<i>Soutenir une économie solidaire</i>	<i>Procurer un accès aux nouvelles technologies et/ou à leur utilisation</i>
Action 6.1.01	Action 6.2.01	Action 6.3.01	Action 6.4.01
Organisation/animation du Conseil consultatif (enfants, aînés, personnes handicapées, ...)	Cadastre des volontaires / bénévoles	Service d'échange local	"Screening" des compétences préalables à l'orientation vers une formation / un atelier
<i>Organiser/animer les conseils consultatifs</i>	<i>Mettre en lien l'offre de bénévoles avec la demande d'associations, de collectivités</i>	<i>Mettre en place un système d'échange local (SEL)</i>	<i>Identifier des personnes en besoin de compétences informatiques et les accompagner vers un atelier informatique</i>
Action 6.1.02	Action 6.2.02	Action 6.3.02	Action 6.4.02
Mise en place et/ou animation du Conseil participatif (budget spécifique + réalisation d'actions)	"Débouchés" pour personnes retraitées ou inactives	Repair café	Création d'un service qui donne un accès aux nouvelles technologies (ex EPN)
<i>Créer, mettre en place et/ou impliquer les citoyens dans les conseils participatifs</i>	<i>Valoriser les compétences des personnes retraitées / inactives bénévolement/volontairement (ex comptabilité, couture, ...)</i>	<i>Mettre en place un repair café</i>	<i>Impulser la création d'un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies</i>
Action 6.1.03	Action 6.2.03	Action 6.3.03	Action 6.4.03
Echanges citoyens/recueil de la parole	Encadrement (formation, groupe de parole, coaching,) de bénévoles hors dispositif existant	Magasin de seconde main	Accroître l'offre de formation / le conseil informatique / l'atelier d'aide à l'outil informatique d'un partenaire (EPN, ...)
<i>Favoriser les échanges entre citoyens et/ou avec les autorités (café citoyen, ...)</i>	<i>Permettre aux bénévoles d'être outillés pour leurs missions diverses de bénévolat</i>	<i>Mettre en place un magasin de seconde main</i>	<i>Augmenter le nombre de places d'accès aux formations / ateliers des partenaires</i>
Action 6.1.04		Action 6.3.04	Action 6.4.04
Coconstruction / amélioration d'actions du plan (ex.: Démarche SPIRAL)		Donnerie / brocante gratuite	Gestion d'un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies (hors service agréé type EPN)
<i>Coconstruire / améliorer le plan en favorisant la participation citoyenne</i>		<i>Favoriser des échanges en donnant une 2^{ème} vie aux objets</i>	<i>Permettre l'accès aux nouvelles technologies</i>
Action 6.1.05			
Transcription de la parole			
<i>Aider des personnes à comprendre et à écrire un document (écrivain public, ...)</i>			

Axe 7 : Le droit à la mobilité Favoriser l'accès à la mobilité			
Thématique 7.1	Thématique 7.2	Thématique 7.3	Thématique 7.4
Information et sensibilisation	Mise en place de solutions collectives	Aide à la mobilité individuelle	Permis de conduire
<i>Aider à la recherche de solution de transport adaptée pour les personnes non mobiles</i>	<i>Procurer une solution de transport collectif adaptée</i>	<i>Procurer une solution de transport individuel adaptée</i>	<i>(re)Former pour la passation du permis de conduire</i>
Action 7.1.01	Action 7.2.01	Action 7.3.01	Action 7.4.01
Sensibilisation à la mobilité	Moyen de transport de proximité (Ex proxibus, flexitec, taxi social)	Atelier réparation / mise à neuf de vélos	Formation théorique au permis de conduire
<i>Sensibiliser les publics moins mobiles aux différents moyens de déplacement</i>	<i>Fournir un moyen de transport individuel / collectif</i>	<i>Permettre aux personnes d'utiliser leur vélo en bon état</i>	<i>Former au code de la route des publics qui n'ont pas les moyens de financer leur formation eux-mêmes ou via leurs parents</i>
Action 7.1.02		Action 7.3.02	Action 7.4.02
Atelier mobilité		Location de scooters, vélos électriques, voitures	Formation pratique au permis de conduire
<i>Apprendre comment s'approprier les solutions de mobilité disponibles (apprendre à lire les horaires de bus, ...)</i>		<i>Proposer un parc de véhicules à la location pour personnes en difficulté</i>	<i>Former au permis de conduire des publics qui n'ont pas les moyens de financer leur formation eux-mêmes ou via leurs parents</i>
Action 7.1.03		Action 7.3.03	Action 7.4.03
Entretien de véhicule "suspendu"		"Garage" solidaire	Remise à niveau au permis de conduire théorique (ex des seniors)
<i>Inciter les garagistes (et leurs clients) à arrondir la facture d'entretien pour proposer des entretiens à moindre coût pour les personnes dans le besoin (/ / café suspendu)</i>		<i>Permettre à des personnes précarisées de faire l'entretien de leur véhicule par la mise à disposition d'infrastructures et d'outils</i>	<i>Proposer des cours de remise à niveau théorique au permis de conduire</i>
		Action 7.3.04	Action 7.4.04
		Donnerie d'accessoires automobiles (pneus, peintures, ...)	Remise à niveau au permis de conduire pratique (ex des seniors)
		<i>Mettre en place la création d'une donnerie d'accessoires automobiles /vélos pour personnes précarisées</i>	<i>Proposer des cours de remise à niveau pratique au permis de conduire</i>
		Action 7.3.05	
		Co-voiturage	
		<i>Organiser et/ou gérer une base de données de co-voiturage (gestion de l'offre et la demande)</i>	
		Action 7.3.06	
		Transport de proximité solidaire	
		<i>Conduire et accompagner des personnes non mobiles</i>	

Annexe 3 Analyse plus détaillée de l'Axe 1 : travail, formation, apprentissage, insertion sociale

Parmi les actions menées dans le cadre de l'Axe 1 :

Type d'actions	
Individuelles	381
Collectives / solidaires	45
Impulsions	11
	437

10 % des actions sont des actions collectives.

11 PCS ont initié des actions d'impulsion pour mettre en place une école de devoir, une régie des quartiers ou un service de garderie ponctuelle.

Actions	En cours	Total
Axe 1	235	437
<i>1101 Ecole de devoirs</i>	2	5
<i>1102 Soutien scolaire solidaire</i>	18	40
<i>1103 Soutien scolaire</i>	8	16
<i>1104 Alphabétisation</i>	17	25
<i>1105 Français langue étrangère</i>	17	23
<i>1106 Initiatives menées par des écoles de devoirs - ARTICLE 20</i>	18	23
<i>1201 Atelier de resocialisation</i>	14	21
<i>1202 Atelier d'estime de soi /de relooking /de confiance en soi</i>	17	35
<i>1301 Permanence emploi (guichet information, ...)</i>	9	21
<i>1302 Salon de l'emploi</i>	15	40
<i>1303 Coaching / orientation (projet professionnel)</i>	9	19
<i>1304 Atelier sur le parcours d'insertion et les services d'aide à l'emploi / formation (qui fait quoi ? Forem, CPAS, ...)</i>	1	8
<i>1305 Tutorat volontaire</i>	1	5
<i>1401 Formation préqualifiante</i>	6	11
<i>1402 Formation professionnelle qualifiante</i>	2	5
<i>1403 Formation par la mise au travail (type CISP, régie des quartiers, ...)</i>	1	2
<i>1404 Régie des quartiers</i>		1
<i>1501 Aide individuelle à la rédaction de CV, lettre de motivation, ...</i>	26	38
<i>1502 Atelier d'aide à la rédaction de CV, lettre de motivation, ...</i>	16	26
<i>1503 Encadrement au niveau du suivi des démarches entre 2 RDV Forem</i>	2	2
<i>1504 Simulation d'entretien d'embauche</i>	2	6
<i>1505 Organisation de rencontres demandeurs d'emploi - employeurs (job-dating, speed meeting, ...)</i>		2
<i>1601 Mise à l'emploi de publics spécifiques (personnes handicapées, anciens détenus, toxicomanes, ...)</i>	1	4
<i>1602 Maintien à l'emploi</i>	1	1
<i>1701 Information des employeurs potentiels</i>	3	8
<i>1702 Sensibilisation à la mobilité</i>	1	2
<i>1703 Recherches de places de stages et emplois</i>	3	8
<i>1704 Contact avec les entreprises locales pour identifier leurs besoins en termes d'emplois</i>	5	8
<i>1801 Garderie ponctuelle</i>	2	5
<i>1804 Garde d'enfants dans le cadre du parcours d'intégration des parents - ARTICLE 20</i>	4	7
<i>1805 Accompagnement de 1ère ligne pour personnes en décrochage social</i>	14	20

Analyse plus détaillée de l'Axe 2 : logement, énergie, eau, environnement sain et cadre de vie adapté

Parmi les actions menées dans le cadre de l'Axe 2 :

Type d'actions	
Individuelles	286
Collectives / solidaires	46
Impulsions	/
	332

14 % des actions sont des actions collectives.

Actions	En cours	Total
Axe 2	174	332
<i>2101 Permanence logement (guichet information, ...)</i>	19	28
<i>2102 Salon logement</i>	4	10
<i>2103 Atelier collectif de recherche de logement</i>	5	12
<i>2104 Coaching individuel logement, aide à la recherche d'un logement</i>	13	20
<i>2105 Aide individuelle à la recherche d'un logement</i>	9	12
<i>2106 Mise en relation de l'offre et la demande de logement</i>		1
<i>2201 Education des locataires à garder son logement (pédagogie d'habiter, payer loyer, aérer, ...)</i>	10	26
<i>2202 Suivi individuel de ménages en difficulté dans leur logement</i>	13	19
<i>2203 Médiation/conciliation locataires/propriétaires</i>	6	6
<i>2204 Aide au maintien à domicile (des personnes âgées et/ou en perte d'autonomie)</i>	3	4
<i>2301 Aide au déménagement</i>	1	3
<i>2302 Aide à la rénovation et petits travaux d'aménagement</i>	3	5
<i>2303 Aide matérielle (type ressourcerie)</i>	4	8
<i>2304 Atelier de restauration/transformation d'objets de récupération en vue d'équiper son logement</i>	1	1
<i>2401 Abri de nuit / de jour</i>	10	11
<i>2402 Gestion des logements de transit/ d'insertion/ d'urgence/ alternatifs</i>	10	13
<i>2501 Etude de projets (habitat groupé, alternatif, Community land trust, Abbey field, ...)</i>	5	10
<i>2502 Autonomie des jeunes par le logement</i>	3	3
<i>2601 Coaching personnalisé en économie d'énergie</i>	1	6
<i>2602 Atelier collectif en économie d'énergie pour publics précarisés</i>	4	29
<i>2603 Changement de fournisseur</i>	1	1
<i>2604 Achat groupé</i>	1	5
<i>2701 Coaching personnalisé en économie d'eau</i>	1	2
<i>2702 Atelier collectif en économie d'eau pour personnes précarisées</i>		12
<i>2801 Fleurissement des quartiers "gris" en continu et durablement</i>		3
<i>2802 Petits aménagements en continu et durablement</i>	13	22
<i>2803 Respect et propreté des quartiers en continu et durablement</i>	7	16
<i>2901 Création d'un esprit de solidarité entre voisins</i>	8	14
<i>2902 Education à la vie communautaire</i>	5	7
<i>2903 Médiation/conciliation (de quartier, interculturelle, ...) et résolution de conflits</i>	14	23

Analyse plus détaillée de l'Axe 3 : santé

Parmi les actions menées dans le cadre de l'Axe 3 :

Type d'actions	
Individuelles	418
Collectives / solidaires	7
Impulsions	16
	441

Les 16 PCS qui ont mené une action d'impulsion ont entamé des démarches pour mettre en place une maison ou un centre médical.

Actions	En cours	Total
Axe 3	189	441
3101 Hygiène (en lien notamment avec la présence d'animaux à domicile)		5
3102 Stress	4	12
3103 Chutes	6	17
3104 le surpoids, l'obésité	5	20
3105 Maladies graves et dégénératives (cardio-vasculaires, cancer, Alzheimer, maladies orphelines...)	10	28
3106 IST (MST)	6	13
3107 Assuétudes	20	45
3108 Suicide		2
3109 Médecine préventive	3	19
3201 Permanence santé (guichet information, ...)	4	11
3202 Information sur les prestataires de la santé (qui fait quoi, 1/3 payant, ...) et sur les aides et dispositifs pour réduire les coûts santé	3	8
3203 Travail de rue en santé (aspect individuel)	3	4
3204 Sensibilisation à la santé (au sens large) à domicile	2	5
3205 Life box	17	31
3206 Salon de la santé	7	32
3301 Maison médicale / Centre médical	9	16
3302 Guidance et/ou suivi thérapeutique pour publics spécifiques	31	53
3304 Médibus	1	3
3305 Parapharmacie solidaire	1	3
3306 Dépistage gratuit	3	13
3401 Mise en place de techniques et/ou d'activités de soutien psychologique (groupes de parole, Alzheimer café, esthétique sociale, ...)	14	35
3402 Accompagnement individuel des personnes dépendantes, en perte d'autonomie	11	15
3403 Entraide à l'égard des personnes peu mobiles (courses médicales, hospitalisation, ...)	6	7
3404 Soutien individuel aux proches de personnes dépendantes (alcool, drogue, médicament, jeu, ...)	2	5
3405 Répit pour les proches de personnes handicapées, malades, ... qui nécessitent une présence constante	1	3
3406 Formation d'aidants	4	6
3501 Accompagnement d'urgence des sans-abri	5	5
3502 Plan grand froid / canicule pour personnes vulnérables (âgés, bébés, ...)	10	20
3503 Hygiène de 1ère ligne	1	5

Analyse plus détaillée de l'Axe 4 : alimentation

Parmi les actions menées dans le cadre de l'Axe 4 :

Type d'actions	
Individuelles	194
Collectives / solidaires	48
Impulsions	14
	256

19 % des actions sont des actions collectives.

L'impulsion concerne ici des épiceries sociales.

Actions	En cours	Total
Axe 4	117	256
<i>4101 Campagne de promotion</i>	1	2
<i>4102 Cours de cuisine</i>	6	25
<i>4103 Alimentation saine et équilibrée</i>	17	41
<i>4201 Gestion des achats alimentaires</i>		6
<i>4202 Cours d'accommodage des restes</i>	4	10
<i>4203 Distribution gratuite d'invendus</i>	2	7
<i>4204 Donnerie alimentaire (ex : frigo partagé, ...)</i>	4	15
<i>4301 Repas/restaurant/Bar à soupe (préoccupation alimentaire)</i>	10	12
<i>4302 Distribution de colis alimentaires</i>	12	21
<i>4303 Facilitation de l'accès à l'alimentation</i>	1	1
<i>4401 Création d'une épicerie sociale</i>	4	14
<i>4402 Epicerie sociale</i>	9	12
<i>4403 Potager cultivé collectivement ou scindés en parcelles individuelles (préoccupation alimentaire)</i>	37	55
<i>4404 Incroyables comestibles</i>	4	12
<i>4405 Don de surplus du potager ou du verger à un service / organisation</i>	5	12
<i>4406 Elevage collectif (type poulailler) [Préoccupation alimentaire]</i>		5
<i>4407 Achat groupé</i>		1
<i>4408 Recettes pour 1 à 3 € à l'entrée des magasins</i>	1	1
<i>4409 "café suspendu" (frites, pizza, ...)</i>		4

Analyse plus détaillée de l'Axe 5 : épanouissement culturel, social et familial

Parmi les actions menées dans le cadre de l'Axe 5 :

Type d'actions	
Individuelles	556
Collectives / solidaires	169
Impulsions	29
	754

22 % des actions sont des actions collectives.

29 PCS initient dans le cadre du PCS3 un lieu de rencontre et de convivialité (maison de village, ...).

Actions	En cours	Total
Axe 5	417	754
5101 Facilitation de l'accès à la culture, au tourisme, aux loisirs en tant que visiteur, spectateur	25	47
5102 Facilitation de la participation à des activités artistiques (chant, théâtre, ...) ou de loisirs	11	19
5103 Facilitation de l'accès au sport en tant que spectateur	3	6
5104 Facilitation de l'accès au sport en tant que participant	13	25
5201 Présentation ciblée de la commune en fonction de publics spécifiques	1	5
5202 Découverte des quartiers		5
5203 Ateliers / activités interculturelles (cuisine, contes, musique, traditions, ...)	13	25
5204 Ateliers/activités en lien avec le respect de la diversité (genre, religion, culture, origine sociale, vestimentaire, ...)	10	20
5205 Sensibilisation à la différence	12	24
5206 Inclusion des enfants handicapés - ARTICLE 20	8	15
5301 Ateliers / activités de partage intergénérationnel (informatique, histoire locale, ...)	26	54
5302 Ateliers/activités au sein des maisons de repos et lieux d'accueil de personnes âgées (jeux, chants, ...)	15	23
5303 Un "banc" pour écouter les aînés		1
5401 Activités régulières d'intégration collective au sein d'un quartier et renforcement du sentiment d'appartenance	74	104
5402 Création d'un lieu de rencontre et de convivialité (maison de village, ...)	12	29
5403 Création de comités de quartier	18	28
5501 Activités de rencontre pour personnes isolées	70	124
5502 Rencontre dans un lieu de convivialité ("Café papote", bar à soupe, ...)	37	54
5503 Animal de compagnie		2
5504 Salon des aînés	3	14
5505 Rencontres / échanges entre personnes isolées et bénévoles	6	11
5602 Espace-temps parentalité	21	48
5603 Répét pour aidants/aidés	1	2
5701 Sensibilisation des personnes à risque (victimes potentielles) : femmes, enfants, personnes âgées, ...	14	18
5702 Accompagnement des personnes victimes de violence	12	15
5703 Sensibilisation et accompagnement des auteurs de violence	1	2
5705 Sensibilisation de travailleurs de proximité à la détection des signaux de violence	3	6
5706 Sensibilisation aux risques de harcèlement sur les réseaux sociaux	8	28

Analyse plus détaillée de l'Axe 6 : participation citoyenne et démocratique, technologies de l'information et de la communication

Parmi les actions menées dans le cadre de l'Axe 6 :

Type d'actions	
Individuelles	346
Collectives / solidaires	117
Impulsions	6
	469

25 % des actions sont des actions collectives.

L'action d'impulsion concerne la création d'un service qui donne un accès aux nouvelles technologies (ex EPN)

Actions	En cours	Total
Axe 6	225	469
6101 Organisation/animation du Conseil consultatif (enfants, aînés, personnes handicapées, ...)	56	108
6102 Mise en place et/ou animation du Conseil participatif (budget spécifique + réalisation d'actions)	12	23
6103 Echanges citoyens/recueil de la parole	10	21
6104 Coconstruction/amélioration d'actions du plan (ex.: démarche SPIRAL)	12	44
6105 Transcription de la parole	16	26
6201 Cadastre des volontaires / bénévoles	25	45
6202 "Débouchés" pour personnes retraitées ou inactives	13	21
6301 Service d'échange local	3	10
6302 Repair café	19	50
6303 Magasin de seconde main	3	5
6304 Donnerie / brocante gratuite	19	41
6401 Screening" des compétences préalables à l'orientation vers une formation / un atelier	1	2
6402 Création d'un service qui donne un accès aux nouvelles technologies (ex EPN)	3	6
6403 Accroître l'offre de formation / le conseil informatique / l'atelier d'aide à l'outil informatique d'un partenaire (EPN, ...)	13	29
6404 Gestion d'un service qui donne l'accès aux nouvelles technologies (hors service agréé type EPN)	20	37
6405 Prêter ou donner du matériel informatique ou de communication		1

Analyse plus détaillée de l'Axe 7 : mobilité

Parmi les actions menées dans le cadre de l'Axe 7 :

Type d'actions	
Individuelles	242
Collectives / solidaires	57
Impulsions	/
	299

19 % des actions sont des actions collectives.

Actions	En cours	Total
Axe 7	132	299
7101 Sensibilisation à la mobilité	6	18
7102 Atelier mobilité	2	14
7201 Moyen de transport de proximité (Ex proxibus, flexitec, taxi social)	48	73
7301 Atelier réparation / mise à neuf de vélos	9	20
7302 Location de scooters, vélos électriques, voitures	3	12
7303 Garage" solidaire		1
7304 Donnerie d'accessoires automobiles (pneus, peintures, ...)	1	3
7305 Co-voiturage	7	22
7306 Transport de proximité solidaire	3	12
7401 Formation théorique au permis de conduire	29	65
7402 Formation pratique au permis de conduire	14	34
7403 Remise à niveau au permis de conduire théorique (ex des seniors)	9	21
7404 Remise à niveau au permis de conduire pratique (ex des seniors)	1	4

Annexe 4 Liste des communes composant les 8 clusters obtenus sur la base des neuf indices d'accès aux droits fondamentaux (IWEPS)³¹

Commune	Cluster
Aiseau-Presles	1
Anderlues	1
Bernissart	1
Binche	1
Chimay	1
Couvin	1
Dour	1
Erquelinnes	1
Froidchappelle	1
Hastière	1
Hensies	1
Merbes-le-Château	1
Momignies	1
Péruwelz	1
Saint-Ghislain	1
Viroinval	1
Vresse-sur-Semois	1
Ans	2
Boussu	2
Chapelle-lez-Herlaimont	2
Charleroi	2
Châtelet	2
Colfontaine	2
Courcelles	2
Dison	2
Engis	2
Farciennes	2
Flémalle	2
Fleurus	2
Fontaine-l'Évêque	2
Frameries	2
Grâce-Hollogne	2
Herstal	2
Huy	2
La Louvière	2
Liège	2
Manage	2

³¹ Pour plus d'informations, voir : <https://www.iweeps.be/wp-content/uploads/2021/01/RR43-1.pdf>

Mons	2
Morlanwelz	2
Quaregnon	2
Quiévrain	2
Saint-Nicolas	2
Sambreville	2
Seraing	2
Verviers	2
Braine-l'Alleud	3
Court-Saint-Étienne	3
La Hulpe	3
Mont-Saint-Guibert	3
Nivelles	3
Ottignies-Louvain-la-Neuve	3
Rixensart	3
Waterloo	3
Wavre	3
Amay	4
Andenne	4
Antoing	4
Arlon	4
Ath	4
Aubange	4
Bastogne	4
Beyne-Heusay	4
Braine-le-Comte	4
Brugelette	4
Chaufontaine	4
Ciney	4
Comblain-au-Pont	4
Dinant	4
Écaussinnes	4
Enghien	4
Esneux	4
Fléron	4
Florennes	4
Hamoir	4
Jemeppe-sur-Sambre	4
Le Rœulx	4
Lessines	4
Limbourg	4
Marche-en-Famenne	4
Montigny-le-Tilleul	4
Mouscron	4
Namur	4

Oupeye	4
Pepinster	4
Pont-à-Celles	4
Soignies	4
Spa	4
Thuin	4
Tournai	4
Trooz	4
Tubize	4
Virton	4
Visé	4
Wanze	4
Waremme	4
Welkenraedt	4
Anthisnes	5
Attert	5
Aubel	5
Bertogne	5
Chiny	5
Clavier	5
Étalle	5
Fauvillers	5
Ferrières	5
Havelange	5
Jalhay	5
Léglise	5
Manhay	5
Meix-devant-Virton	5
Modave	5
Olné	5
Stoumont	5
Tenneville	5
Thimister-Clermont	5
Tintigny	5
Vaux-sur-Sûre	5
Waimés	5
Walhain	5
Assesse	6
Baelen	6
Beuvechain	6
Berloz	6
Blegny	6
Braine-le-Château	6
Braives	6
Burdinne	6
Chastre	6

Chaumont-Gistoux	6
Crisnée	6
Dalhem	6
Donceel	6
Éghezée	6
Faimes	6
Fernelmont	6
Fexhe-le-Haut-Clocher	6
Floreffe	6
Geer	6
Gembloux	6
Genappe	6
Gesves	6
Grez-Doiceau	6
Habay	6
Ham-sur-Heure-Nalinnes	6
Hamois	6
Héron	6
Herve	6
Incourt	6
Ittre	6
Jurbise	6
La Bruyère	6
Lasne	6
Les Bons Villers	6
Libramont-Chevigny	6
Messancy	6
Mont-de-l'Enclus	6
Musson	6
Nandrin	6
Neupré	6
Orp-Jauche	6
Perwez	6
Profondeville	6
Ramillies	6
Remicourt	6
Saint-Léger	6
Silly	6
Sprimont	6
Theux	6
Tinlot	6
Verlaine	6
Villers-la-Ville	6
Yvoir	6
Awans	7
Bassenge	7

Beaumont	7
Belœil	7
Brunehaut	7
Celles	7
Chièvres	7
Comines-Warneton	7
Ellezelles	7
Estaimpuis	7
Estinnes	7
Flobecq	7
Fosses-la-Ville	7
Frasnes-lez-Anvaing	7
Gerpennes	7
Hannut	7
Hélicine	7
Honnelles	7
Jodoigne	7
Juprelle	7
Lens	7
Leuze-en-Hainaut	7
Lincet	7
Lobbès	7
Marchin	7
Mettet	7
Ohey	7
Onhaye	7
Oreye	7
Pecq	7
Philippeville	7
Plombières	7
Quévy	7
Rebecq	7
Rumes	7
Saint-Georges-sur-Meuse	7
Seneffe	7
Sombreffe	7
Soumagne	7
Villers-le-Bouillet	7
Walcourt	7
Wasseiges	7
Anhée	8
Aywaille	8
Beauraing	8
Bertrix	8
Bièvre	8
Bouillon	8

Cerfontaine	8
Daverdisse	8
Doische	8
Durbuy	8
Érezée	8
Florenville	8
Gedinne	8
Gouvy	8
Herbeumont	8
Hotton	8
Houffalize	8
Houyet	8
La Roche-en-Ardenne	8
Libin	8
Lierneux	8
Malmedy	8
Martelange	8
Nassogne	8
Neufchâteau	8
Ouffet	8
Paliseul	8
Rendeux	8
Rochefort	8
Rouvroy	8
Saint-Hubert	8
Sainte-Ode	8
Sivry-Rance	8
Somme-Leuze	8
Stavelot	8
Tellin	8
Trois-Ponts	8
Vielsalm	8
Wellin	8